


**PROJET ANNUEL
DE PERFORMANCES
2022
MISSION
ENVIRONNEMENT**



janvier 2022

Table des matières

CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE DE LA MISSION

- 1- Présentation de la stratégie sectorielle**
- 2- Présentation des programmes de mission**
- 3- Budget et cadre des dépenses à moyen terme**

CHAPITRE 2 : PRESENTATION DES PROGRAMMES DE LA MISSION

Programme 1 : Environnement et développement durable

- 1- Présentation du programme et de sa stratégie**
- 2- Objectifs et indicateurs de mesure performance du programme**
- 3- Budget et cadre des dépenses à moyen terme**

PROGRAMME9 :PILOTAGE ET APPUI

- 1-Présentation du programme et de sa stratégie**
- 2- Objectifs et indicateurs du programme**
- 3-Budget et cadre des dépenses à moyen terme**

ANNEXES

CHAPITRE

1

PRESENTATION GENERALE DE LA MISSION

Section 1 : Présentation générale de la mission

1- Présentation de la stratégie sectorielle

La mission de l'environnement consiste à définir et à suivre la mise en œuvre de la politique générale de l'Etat dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable.

Elle œuvre pour l'intégration des concepts et principes liés à la protection de l'environnement et au développement durable dans les politiques, les stratégies et la planification aux niveaux national et local. Elle vise à la protection de l'Environnement, la préservation de la nature, l'amélioration des situations environnementales ainsi que la qualité de la vie et la lutte contre la pollution. Elle vise aussi à limiter les risques menaçant la vie des citoyens et l'environnement et à garantir le développement durable.

Et elle œuvre à atteindre les objectifs du Plan 2030 des Nations Unies suivants :

Objectif 11 - Villes et communautés durables

Objectif 12 - Consommation et production responsables

Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Objectif 14 - Vie aquatique

Objectif 15 - Vie terrestre

Objectif 17 - Partenariat pour la réalisation des objectifs

La contribution à la réalisation de ces objectifs se fait à travers la préparation et l'exécution du plan national sur la biodiversité 2018-2030 qui vise la protection des composantes de la biodiversité et promouvoir son rôle dans la production agricole pour aboutir à la sécurité alimentaire et encourager les services écologiques et la mise en œuvre du plan d'action de lutte contre la désertification (2018-2030).

Le travail environnemental s'est qualifié durant les dernières années par plusieurs points forts représentés essentiellement par l'évolution du droit environnemental comme le droit constitutionnel déclaré clairement dans l'article 45 de la constitution de la république tunisienne 2014 ; en plus de la ratification de plusieurs lois et textes réglementaires ayant pour objet la protection de l'environnement et la préservation de la nature. Avec le cadre institutionnel favorable présenté par de nombreuses agences et institutions environnementales et la promotion des organismes régionaux de l'environnement vers la décentralisation de l'activité environnementale. D'autant plus la mise en place des plans et des programmes qui se présentent essentiellement dans plusieurs stratégies sectorielles.

Dans un autre sens il y a aussi plusieurs faiblesses qui se résument essentiellement dans la dégradation de la situation environnementale avec la dégradation du niveau de la qualité de vie en rapport avec la propreté dans les zones urbaines et rurales causée essentiellement par les déchets et les décharges non contrôlés, les points noirs, le manque d'entretien de l'esthétique urbaine, la détérioration du système d'assainissement des eaux usées et du système de gestion des déchets ce qui a des effets néfastes sur la santé publique et l'esthétique urbaine . L'aggravation de la pollution industrielle dans la plupart des régions et villes essentiellement dans les grands pôles industriels qui a résulté de la dégradation des ressources naturelles et des inconvénients sur la santé publique des citoyens en plus de l'augmentation du taux des émissions des gaz causés par l'excès de l'utilisation des ressources énergétiques fossiles.

Aussi, il a été enregistré beaucoup de difficultés qui empêchent la mise en œuvre des notions de développement durables dans la plupart des secteurs et plans nationaux et régionaux.

On peut aussi observer que la plupart des politiques publiques locales et régionales et les stratégies liées

avec le développement durable ne prennent pas en considération la notion du genre.

Toutefois il existe des occasions pouvant être saisies et qui se manifestent par la mise en place d'une nouvelle commission constitutionnelle pour le développement durable afin de garantir le droit des générations futures qui va être un espace large dans lequel peuvent participer les différents partenaires en particulier les experts et la société civile et les organisations nationales et il y a aussi plusieurs occasions pour attirer les financements nécessaires pour les programmes et les projets qui visent à réaliser les objectifs du développement durable en particulier le financement climatique.

Les associations et les organismes non gouvernementaux liés à l'environnement jouent un rôle essentiel dans la réalisation du développement durable. En effet, ils ont un rôle important dans les programmes de sensibilisation et la promotion de la culture environnementale chez les citoyens et la mise en place des projets régionaux qui visent la protection de l'environnement.

Cela n'empêche pas l'existence de plusieurs défis pour la mise en place des objectifs de développement durable, on peut citer essentiellement :

- La promotion du dialogue social sur la stratégie du développement durable pour l'année 2030 dans notre pays en passant d'un dialogue institutionnel vers un dialogue social dans lequel participent tous les intervenants

- L'adhésion de tous les partenaires et les intervenants économiques et sociaux dans le développement durable.

- L'adoption des secteurs aux ODD

- L'adoption d'une nouvelle démarche pour la préparation du budget et les plans basés sur les ODD

- La réduction des écarts entre les sexes qui est un obstacle à la réalisation des ODD, les femmes sont considérées les moins bénéficiaires à l'accès aux ressources et elles ont les plus faibles chances dans le développement

IL existe aussi beaucoup de risques qui menacent l'environnement en particulier les changements climatiques et le risque des catastrophes telles que l'inondation et la sécheresse et en plus la dégradation des ressources naturelles et l'aggravation de la biodiversité et la pollution atmosphérique, la détérioration des terres et la désertification qui menacent l'existence humaine qui peut affecter les zones secs et arides et le développement urbain aux dépens des zones agricoles.

Les orientations stratégiques visant la prochaine période 2022-2026 tendent à servir à solidifier la durabilité et la transition vers une économie verte et l'amélioration des services environnementaux et la lutte contre la pollution et la préservation de la nature.

Les principales orientations durant la prochaine période :

1- Contribution à la promotion des axes du développement durable dans tous les secteurs et les politiques publiques

Le premier Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, au Brésil, en 1992, a approuvé le programme de développement durable, qui est la référence principale des principes de travail et de l'approche du développement durable. Ces principes soulignent la nécessité d'intégrer les dimensions environnementales et sociales dans chaque activité de développement, d'investissement et économique.

La Tunisie a rapidement adopté le principe de développement durable, et depuis 1992, de nombreuses mesures ont été prises et des interventions ont été faites visant à incarner le concept de développement durable. Les autorités tunisiennes ont développé et inclus dans le Programme d'action national pour l'environnement et le développement durable pour le siècle 21 (Agenda national 21) ces principes, qui a été approuvé par la Commission nationale du développement durable en 1996. Il s'agit d'un programme d'action qui comprenait les priorités de développement de la Tunisie au cours des années 90 et les modalités de leur déclinaison au niveau des politiques sectorielles.

2- Préservation des ressources naturelles et de la diversité biologique et leur utilisation de manière durable et la limitation des effets du changement climatique

:

Dans le but de la mise en place des axes de développement durable, les efforts seront orientés vers la rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles et la protection de la biodiversité et la protection des écosystèmes des risques de la pollution, la détérioration et l'extinction des ressources ainsi que la garantie de son équilibre pour la durabilité des fonctions économiques, sociales et environnementales et la lutte contre la désertification et la détérioration des terres et la protection des espaces et des écosystèmes environnementaux, naturels, marins et la protection du littoral

Le changement climatique est l'un des plus importants enjeux mondiaux actuels. Dans ce contexte, et depuis le Sommet de la Terre tenu en 1992, il a conduit à l'approbation de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques. La Tunisie s'est employée à contribuer à l'effort international de lutte contre le changement climatique, notamment en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la mise en place de programmes nationaux d'adaptation au changement climatique à travers le traitement des problèmes de la pollution industrielle à travers l'amélioration de la situation environnementale dans les grandes unités les plus polluantes.

La mise en œuvre des principes de la constitution, dont le droit du citoyen à vivre dans un environnement sain vu l'impact de la qualité de vie sur la santé du citoyen et son équilibre. L'importance de l'amélioration des conditions de vie pour bénéficier des services environnementaux avec une haute qualité représente un souci important dans la prochaine période via l'évolution du milieu urbain et rural et l'évolution de gestion des déchets et la lutte contre les différents types de pollution en particulier la pollution industrielle, et les efforts pour limiter les risques et les dangers ayant un effet négatif sur la santé et l'environnement et aussi l'appui aux efforts municipaux pour la promotion de l'esthétique urbaine dans le milieu rural et urbain.

2- Présentation des programmes de la mission:

La mission environnement est divisée en deux programmes, le programme environnement et développement durable et programme appui et pilotage.

Le programme environnement et développement durable représente le seul programme opérationnel dans la mission environnement qui traduit la politique publique dans le domaine de la protection de l'environnement et la préservation de la nature et la lutte contre la détérioration biologique et la lutte contre tous les types de pollution. En effet il consacre les orientations stratégiques de la mission dans le domaine de la promotion des axes de développement durable et les indicateurs de suivi de la performance et les différentes activités et interventions et la mise en place des stratégies et des plans à moyen et long terme dans le domaine de l'environnement et de développement durable avec la prise en compte de l'évolution économique et sociale du pays et l'actualisation des indicateurs et des références internationales dans le domaine de la gestion de la protection de l'environnement.

Concernant le programme appui et pilotage il comporte un ensemble des moyens et des fonctions horizontales qui présentent l'appui méthodologique et le cadrage ainsi que le pilotage pour le programme environnement et développement durable pour la réalisation des objectifs escomptés

Programmes	Crédit de paiement	Dépenses rémunération	Dépenses de fonctionnement	Dépenses de interventions	Dépenses d'investissements	Dépenses des opérations financières	Total	% du budget
	2021	55100	9941	1132 559	32 400	0	1287000	% du budget d'Etat 2021
	2022	37193	6951	401786	36964	0	482894	
	Evolution 2021/2022	-32.5%	-30%	-64.5%	14%	0	-62.5%	
	% du budget	7.7%	1.44%	83.20%	7.65%	0	100%	0.59%
Programmes								% du budget de la mission
Programme Environnement et développement durable	2021	28 408	3 240	238 088	27 262	0	296 996	97.5%
	2022	30843	4314	401251	34374	0	470782	
	% d'évolution	8%	33%	68%	27%	0	57%	
Programme P9	2021	6365	1950	496	1300	0	11 567	2.5%
	2022	6 350	2 637	535	2590	0	12112	
	% d'évolution	0%	-35%	-8%	99%	0	4%	

- Sans considération des ressources propres des entreprises

Remarque : le pourcentage de réduction est dû essentiellement à la séparation de la mission environnement et affaires locale en 2022

Explication des évolutions du budget avec la clarification des causes :

Ce qui distingue le budget de l'année 2022 et le CDMT c'est l'évolution attendue des crédits réservés à l'activité de la gestion des déchets qui est l'activité principale du programme environnement et développement durable dont les crédits ont augmenté de 23.7 MD pour l'année 2021 à 49.5 MD en 2022 c'est-à-dire une augmentation de 25.8MD qui va être réservé pour la promotion de la gestion en particulier les déchets ménagers et similaires à travers les projets d'investissements. Il a été programmé l'augmentation réservée pour l'amélioration de la qualité des services d'assainissement en vue de la participation dans la réalisation de l'objectif stratégique qui est la promotion de la qualité de vie dans le milieu rural et urbain.

TABLEAU 2 : BUDGET DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Selon la nature de la dépense – par sous-programme et activités

Crédits d'engagements- Unité 1000 DT

Désignation	Réalisation 2021	Prévisions 2022	% d'évolution
Programme 1 :l'environnement et la qualité de vie	306803		
Développer la politique de l'Environnement et du développement Durable	119520	3734	-97%
Améliorer la qualité de vie	23295	29600	74%
Sauvegarder de la biodiversité et changement climatique	2095	1110	33%
Sauvegarde des ressources génétiques	2565	3038	-14%
Développement Durable	1505	1684	11%
Gestion des eaux usées	108000	222692	109%
Gestion des déchets	7096	193940	-596%
Contrôle, suivi et prévention de la pollution	23819	23819	17%
Protection du littoral et systèmes environnementaux marins	13925	14052	-60%
Transfert, adaptation et renouvellement des technologies vertes	4983	5583	-10%
Pilotage et appui	11567		
Pilotage	2652	1264	52%
Logistique	3406	4527	-23%
La gestion des ressources humaines	5509	6071	-11%
Total	318370	511114	-10%

TABLEAU 3 : BUDGET DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Selon la nature de la dépense – par sous-programme et activités

Crédits de paiements- Unité 1000 DT

Désignation	Réalisations 2021	Prévision 2022s	% d'évolution
Programme 1 :l'environnement et la qualité de vie			
Développer la politique de l'Environnement et du développement Durable	119520	3734	-97%
Améliorer la qualité de vie	23295	29600	74%
Sauvegarder de la biodiversité et changement climatique	1105	1110	33%
Sauvegarde des ressources génétiques	2400	3038	-21%
Développement Durable	970	1214	11%
Gestion des eaux usées	108000	222692	-109%
Gestion des déchets	6796	165940	-628%
Contrôle, suivi et prévention de la pollution	19737	23819	-5%
Protection du littoral et systèmes environnementaux marins	13925	14052	-60%
Transfert, adaptation et renouvellement des technologies vertes	1250	5583	-337%
Pilotage et appui			
Pilotage	2312	1264	45%
Logistique	3761	5177	-3%
La gestion des ressources humaines	5494	5894	-12%
Total	308565	483117	-13%

3- Budget et cadre des Dépenses à Moyen Terme :

Tableau N°4

le cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024) du ministère :

Tableau 3 : Le cadre de dépenses à moyen terme

Selon la nature de la dépense

Unité 1000DT

Crédits	Réalisations 2020	L.F 2022	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Rémunérations	44990	55100	37193	39783	42970
Fonctionnement	7916	9941	6951	7160	7375
Interventions Publiques	749316	1132559	401786	400535	400535
Investissements	114618	32400	36964	37590	37590
Total Mission sans Ressources propres des Entreprises Publiques	916840	1230000	482894	485068	488470

Analyse des écarts :

Analyse des écarts :

Il est à remarquer que pour les crédits programmés en 2022, ils ont connu une diminution en comparaison avec celle en 2021 vue le remaniement ministériel du 11 octobre 2021 et la division des 2 missions environnement et affaires locales donc la mission environnement est composée essentiellement du programme environnement et développement durable et programme pilotage et appui.

Tableau numéro 5 : Le cadre de dépenses à moyen terme 2022-2022

Unité 1000DT

Selon les programmes

Crédits Programmes	Réalisations 2020	Réalisations 2021	L.F 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
programme 1: ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	417871	300168	470782	472687	475812
PROGRAMME 9: PILOTAGE ET APPUI	9616	10096	12112	12381	12658
Total Mission	427487	310264	482894	485068	488470

CHAPITRE 2

PRESENTATION DES PROGRAMMES DE LA MISSION

Programme 1 :

Environnement et développement durable

Responsable du programme : Lotfi Ben Said

Directeur général du développement durable Date de désignation : 31/09/2020

1- Présentation du programme et sa stratégie :

1-1 Présentation de la stratégie du programme

Le programme environnement et développement durable vise à consolider les notions et les principes de protection de l'environnement et du développement durable dans les politiques publiques régionales et locales et la promotion de l'économie verte et la contribution à l'amélioration de la qualité de vie à travers l'amélioration des services environnementaux comme l'assainissement et la gestion des déchets et l'amélioration des conditions de la propreté.

Et l'entretien de l'esthétique urbaine et la lutte contre tout type de pollution, et il vise aussi à la protection de la biodiversité et la protection des écosystèmes naturels et la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles et la lutte contre la désertification et la participation pour la lutte contre les risques environnementaux néfastes et les changements climatiques.

Ce programme met en œuvre les engagements de la république tunisienne dans les conventions internationales : convention internationale de la biodiversité, convention internationale de lutte contre la désertification, convention de Paris sur les changements climatiques, le cadre international pour la biodiversité après 2020 et la mise en œuvre des ODD horizon 2030 adopté par la Tunisie depuis 2015.

Ce programme se manifeste aussi dans les orientations du plan quinquennal 2021-2026 et se résume comme suit :

- Transition vers une économie verte comme garantie du développement Durable,
- Amélioration de la qualité de la vie,
- Protection des ressources naturelles,
- Protection de l'Environnement

-Il représente les orientations majeures citées dans les études stratégiques en particulier la stratégie nationale de développement durable et la stratégie nationale de protection de l'environnement horizon 2020 et la stratégie nationale de l'économie verte et la stratégie nationale de la biodiversité.

Le diagnostic réel du programme permet de tirer plusieurs points forts pour atteindre les objectifs escomptés dont :

-les cadres stratégiques et les plans de travail dans les domaines de l'environnement (promotions des assises de DD, qualité de vie dans les milieux urbain et rural, conservation des milieux naturels et sites écologiques et de la biodiversité et lutte contre la désertification et la détérioration des terres, adaptation et lutte contre les changements climatiques et les catastrophes.

-La mise en place des axes de DD : éducation environnementale, constructions durables, achats durables et agenda 21 local et environnemental

Par contre il y a beaucoup d'enjeux environnementaux qui ont des effets négatifs sur la santé du citoyen et l'environnement telle que la détérioration des écosystèmes dans les milieux urbains et ruraux et la détérioration de l'esthétique urbaine et des espaces verts et l'augmentation de la pollution due aux activités industrielles qui résulte essentiellement de l'inefficacité du système actuel de gestion des déchets et le système de protection et de contrôle environnemental ce qui explique l'augmentation de nombre des infractions et la dégradation de la biodiversité et l'augmentation des risques des changements climatiques. On remarque une faible implication des mécanismes et des normes de protection de l'environnement et de DD dans les différents secteurs. Les principales faiblesses sont :

- Cadre institutionnel qui a besoin d'être appuyé à partir de la mise en œuvre du comité national de DD et le haut comité de DD et des droits des générations.
- Faiblesse sur le niveau de l'adoption des partenaires des principes de DD
- Le non approbation du gouvernement sur les stratégies liées au DD dont la stratégie nationale de DD et la stratégie nationale de l'économie verte
- Ressources humaines limitées d'où la nécessité é de recrutement

Il y a plusieurs occasions qui méritent d'être saisies dans le domaine de l'environnement et du DD, on peut citer les chances de coopération avec plusieurs programmes et organisations sur le plan continental et international telle que le programme des nations unis pour l'Environnement PNUE et le plan méditerranée PAM et la commission économique et sociale pour l'ouest de l'Asie pour les nations unis ESCWA et la banque mondiale et l'agence française de développement et le GIZ et le programme des nations unis de développement et la commission Européenne

Les axes stratégiques du programme environnement et développement durable :

Les axes stratégiques du programme Environnement et développement durable ont été définis sur la base des stratégies sectorielles dans le domaine de l'environnement, en particulier :

- la stratégie nationale de l'environnement post-2020

-la stratégie nationale de développement durable

- Les plans d'action nationaux pour la protection de l'environnement et de la diversité biologique, la lutte contre la désertification, l'économie verte et le changement climatique,

Ainsi que les orientations stratégiques du plan de développement 2016-2020 et les engagements internationaux, notamment les objectifs de développement durable de l'ONU à l'horizon de 2030

Axe n ° 1: contribuer à l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural

Des travaux seront menés pour améliorer la qualité de vie dans les zones urbaines et rurales en développant notamment les domaines suivants:

1-1-Améliorer l'esthétique urbaine:

Les interventions au cours de la période à venir se focaliseront sur l'amélioration de l'environnement urbain en soutenant les efforts des collectivités locales dans le domaine de la création, de la préparation, de l'entretien des espaces verts et de l'amélioration de l'esthétique urbaine.

Elles couvriront aussi, la prise en charge de l'esthétique des villes et des communautés résidentielles en

- Suivant et en développant des programmes de création d'espaces verts et

-Entretien l'existant

- Aménagement des rues principales.

Elles se centreront aussi, sur la qualité des services urbains, tels que le nettoyage, la désinfection, l'élimination des déchets, l'esthétique des villes et villages, et la résistance aux perturbations.

1-2 - Améliorer la gestion des déchets

La croissance démographique que la Tunisie a connu ces dernières années, a conduit à un changement des modes de consommation et à l'évolution du niveau de vie des citoyens, ce qui a entraîné une augmentation des quantités

de déchets et leur diversité ainsi qu'une exacerbation des manifestations de pollution.

Pour pallier à cette situation, plusieurs mesures ont été prises et plusieurs mécanismes ont été conçus pour une meilleure gestion des déchets, notamment en développant le système actuel d'élimination des déchets par le tri, la valorisation et le décaissement. Ces mécanismes et ces mesures ont contribué à créer de nouvelles activités économiques génératrices de revenus supplémentaires et ont impacté l'efficacité du système en :

- Réduisant la production de déchets à la source,
- Doublant la capacité de traitement des déchets ménagers et assimilés,
- Améliorant l'élimination des déchets industriels et privés,
- Encourageant le secteur privé à investir dans la collecte, la valorisation et la capitalisation des déchets.

1.3-Amélioration de la gestion des eaux usées :

Le secteur de l'assainissement est considéré comme l'un des secteurs prioritaires les plus importants en Tunisie, en raison du rôle qu'il joue dans la préservation de la santé, l'amélioration de la qualité de vie et la protection de l'environnement contre divers aspects de la pollution de l'eau.

Pour assurer le développement de ce secteur, le programme s'emploiera à :

- Généraliser les services d'assainissement,
- Améliorer le taux de raccordement aux villes par l'Office,
- Promouvoir l'assainissement dans les quartiers populaires et les zones rurales avec des logements groupés.
- Améliorer la qualité des eaux traitées dans la station d'épuration en cours d'exploitation, en la réhabilitant et en l'agrandissant et ce en :
 - *Luttant contre la pollution industrielle liquide,
 - * Créant des stations d'épuration spécialisées dans le traitement des eaux usées industrielles,
 - * Développant l'évacuation et la valorisation des boues
 - * Développant la réutilisation des eaux traitées dans différents axes de développement en coordination avec les parties intervenantes.

1-4 - Prévention et contrôle de la pollution industrielle :

Afin de réduire la pollution industrielle, le Ministère s'emploiera à :

- Réhabiliter le secteur industriel,
- S'orienter vers une production propre,
- Adopter le coût de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles dans les approches économiques dans le cadre d'une perspective d'une économie holistique,
- Éliminer la pollution,

- Récupérer et préparer les sites pollués prioritaires,
- Améliorer et maintenir la qualité de l'air, en particulier dans les zones urbaines et les travaux.
- Développer les énergies propres pour réduire la pollution de l'air,
- Développer les mécanismes, les procédures et les méthodes liées à la surveillance et à la prévention de la dégradation du milieu naturel,
- Limiter et éliminer les déchets et les sécrétions polluées,
- Renforcer les réseaux de surveillance et de suivi de l'état des milieux et des systèmes naturels (le réseau de surveillance de l'état des ressources, des eaux, des sols, des côtes, de l'air et des forêts ...).
- Réduire les sécrétions de polluants résultant des activités industrielles dans les grands pôles industriels, qui représentent plus de 86% des sources de pollution industrielle, pour mener une gestion rationnelle et durable des produits chimiques dangereux et pour se conformer aux exigences des accords internationaux pertinents (Bâzele - Rotterdam - Stockholm).
- Renforcer l'aspect législatif, réglementaire et juridique dans le domaine de la lutte à la pollution industrielle.

AXE N ° 2 : PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ECOLOGIQUE ET LABIODIVERSITE ET LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION. DEGRADATION DES TERRES:

-La préservation de la biodiversité et des milieux naturels

La biodiversité représente la diversité du monde vivant dans toutes ses formes, qu'elle soit végétale, animale ou autre, y compris les espèces, la diversité génétique au sein des espèces et des divers écosystèmes y compris les forêts, les systèmes montagneux, désertiques et marins, les îles, les zones humides, les réserves naturelles, les paysages et les espaces naturels.

La biodiversité de la Tunisie, malgré sa richesse, sa diversité et son importance, est exposée à plusieurs menaces qui conduisent à la détérioration des écosystèmes naturels terrestres et marins et à l'extinction de plusieurs espèces animales et végétales. Cette situation est due à plusieurs facteurs, dont les plus importants sont :

-Les facteurs climatiques tels que la sécheresse, la désertification, les catastrophes naturelles et le changement climatique,

-Les facteurs humains tels que la pollution et la surexploitation du couvert végétal, notamment par le surpâturage, le manque de respect de l'activité pastorale et l'assolement des terres agricoles. Leur conversion en zones semi-urbaines ou industrielles ou en zones touristiques, et importer des variétés étrangères non adaptées au climat tunisien a quelque part déplacé les variétés locales et autres.

Le ministère a préparé plusieurs études dans ce domaine dont la plus importante est l'étude nationale sur la diversité biologique qui a été élaborée en 1998 et mise à jour en 2008, 2014 et 2018, et cette étude a permis un inventaire de toutes les composantes de la richesse biologique disponible dans le pays tunisien ; En plus d'un inventaire de tous les systèmes environnementaux et écologiques.

La Convention internationale sur la diversité biologique a approuvé un objectif des Nations Unies relatif à la réduction de la dégradation des composants de la biodiversité, qui a été approuvé et adopté par les Nations Unies à l'occasion du deuxième Sommet de la Terre qui s'est tenu à Johannesburg en 2002. Un plan stratégique international 2011-2020

pour la préservation de la diversité biologique a été élaboré autour de 26 objectifs. Dans ce contexte, le Ministère a adapté la stratégie nationale avec les grandes lignes de la stratégie des Nations Unies, et une stratégie nationale et un plan d'action sur la biodiversité 2018-2030 ont été adoptés comprenant 5 priorités avec 15 objectifs stratégiques, 40 résultats et 48 procédures.

Par conséquent, l'enjeu pour aboutir à un développement durable avec la réduction des risques de catastrophes et des maladies, serait la conservation, la protection de la biodiversité et le maintien des écosystèmes et la gestion durable des ressources biologiques.

Dans ce contexte, le Ministère s'attachera à :

- Préserver les composantes de la biodiversité de manière durable (diversité biologique des forêts, des zones désertiques, des systèmes agricoles, des oasis et des zones humides, marines et côtières ...)
- Améliorer la résilience des écosystèmes et renforcer leur rôle systémique
- Valoriser les systèmes écologiques dans divers secteurs socioéconomiques
- Améliorer la gestion et l'intégration des systèmes forestiers, les zones arides et désertiques, les systèmes oasiens et les zones humides dans les secteurs économique et social et améliorer leur efficacité

Lutte contre la désertification et la dégradation des terres :

Le phénomène de la désertification et de la dégradation des terres, en particulier agricole, affecte négativement la vie de millions de personnes à l'heure actuelle et entraîne une faible productivité, ce qui constitue une menace pour la sécurité alimentaire mondiale et la qualité de vie.

En Tunisie, ce phénomène affecte environ 75% du territoire national, variant entre les zones de dégradation sévères. Le traitement de ce phénomène est devenu plus inclusif en raison de la relation entre les questions sociales et économiques les problèmes environnementaux importants, à savoir les changements climatiques et la biodiversité. Les études ont montré l'ampleur de l'impact du changement climatique et du phénomène de dégradation des terres agricoles, de salinisation des sols et d'utilisation excessive de l'eau sur la biodiversité.

Il est à noter que d'avantage de terres sont également exposées à la désertification et les Nations Unies ont élaboré la Convention sur la lutte contre la désertification, qui est entrée en vigueur en décembre 1996. La Tunisie, qui a adhéré au Traité des Nations Unies en 1995, a adopté le Programme d'action national de lutte contre la désertification.

La Tunisie fait partie de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en coordonnant les efforts aux niveaux national, régional et international et en veillant à la mise en œuvre des principes de la convention.

Le Ministère est également le point de contact pour la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et c'est un lien entre ce qui se passe au niveau international (décisions, conférences des parties à la convention et toutes les procédures relatives) et ce qui se passe au niveau national et la disponibilité d'informations.

La Stratégie nationale 2018-2030 de lutte contre la désertification et son programme d'action ont été mis à jour, et ont été approuvés par les différentes structures intervenantes lors de la cinquième réunion du Conseil national de lutte contre la désertification qui s'est tenue en avril 2019.

Les priorités les plus importantes dans la lutte contre la désertification sont:

- Contribuer à la préservation et au développement du couvert végétal
- soutenir les programmes de réduction de la désertification et du surpâturage, en tenant compte des

caractéristiques économiques et sociales de la population locale.

-Diagnostic des mécanismes de réduction des impacts du Changement climatique sur de nombreuses activités économiques comme le secteur agricole.

- Préservation de la croûte terrestre et gestion durable des sols

Protection des écosystèmes côtiers et marins :

Des efforts seront faits pour :

- Protéger les écosystèmes naturels et le littoral,

- Surveiller la disposition de ces systèmes et espaces et du domaine public maritime,

-Promouvoir des modèles participatifs dans les zones sensibles avec une meilleure évaluation des zones naturelles côtières et marines.

-Protéger le littoral de l'érosion marine et des changements climatiques grâce à des techniques traditionnelles et à des technologies modernes adaptées à l'environnement,

- Améliorer les fronts de mer,

- Valoriser les zones adjacentes aux plages,

- Créer des espaces publics de loisirs et des espaces verts,

-Valoriser les paysages naturels et les doter d'équipements nécessaires ;

- Améliorer la qualité de vie sur un certain nombre de plages publiques adjacentes aux zones touristiques.

- Soutenir la gestion intégrée dans les zones sensibles concernées afin de préserver leurs caractéristiques écologiques et les valoriser économiquement et socialement, dans le cadre d'un partenariat avec les services centraux et régionaux, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales.

- Protéger les lagunes pour qu'elles puissent jouer leur rôle dans l'équilibre environnemental et écologique, les valoriser et les aménager.

ADAPTATION ET LIMITATION DES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DES CATASTROPHES

Dans ce contexte, le Ministère veillera à :

- Soutenir les capacités nationales à mettre en œuvre les contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat,
- Participer aux efforts internationaux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique,
- Fournir un appui technique et un soutien aux secteurs concernés pour réaliser des études de sensibilité au climat et préparer des programmes d'atténuation.

En plus le Ministère poursuivra ses efforts à :

- Inclure le changement climatique dans les stratégies et plans de développement sectoriels,
- Évaluer et suivre les programmes et les projets dans le domaine de l'atténuation et de l'adaptation aux

PAP MISSION ENVIRONNEMENT

- changements climatiques,
- Faire progresser la mise en œuvre des engagements nationaux au titre des INDC et de l'Accord de Paris,
 - Mettre en place un système permanent de vigilance, de suivi et de soutien aux différents secteurs dans l'exploitation des systèmes de l'appui technique et des mécanismes de financement aux niveaux international, régional et bilatéral.

Afin de réduire l'impact des catastrophes naturelles, en particulier la fréquence des inondations et des sécheresses, des travaux seront menés pour :

- Renforcer les capacités nationales de surveillance des risques naturels,
- Améliorer l'alerte précoce pour prévenir les catastrophes et réduire leurs impacts,
- Élaborer et soutenir des plans d'action en cas de catastrophes industrielles et technologiques tout en continuant à préparer la stratégie et le programme d'actions national de réduction des risques de catastrophe.

AXE N ° 3 : CONSOLIDER LES FONDEMENTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est une approche de développement basée sur la recherche d'un équilibre entre la préservation et la protection de l'environnement d'une part, et la satisfaction des exigences du développement économique et social d'autre part. Le développement durable en tant que concept favorisant un équilibre entre les dimensions économique, environnementale et sociale, dans le but d'améliorer la qualité du cadre de vie humaine et de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, et d'encourager des activités économiques respectueuses de l'environnement.

La Conférence de Rio de Janeiro, en 1992, a adopté le quatrième principe, à savoir que pour parvenir au développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut pas être considérée unilatéralement.

Afin de consolider les fondements du développement durable, il est nécessaire de travailler pour l'intégration des principes et des approches du développement durable au niveau des politiques publiques, des stratégies, de la planification et dans les processus de développement. La stratégie sectorielle pour le développement durable repose sur les axes suivants :

Planification participative locale pour le développement durable

A travers une démarche de promotion de la décentralisation pour la fixation des composantes du développement durable, de la promotion de la réalisation du cahier des charges de la ville durable, de la préservation de l'environnement, de l'amélioration de la qualité de vie et de l'instauration d'une démocratie locale. La dimension environnementale doit se voir accorder l'importance nécessaire dans le domaine de la planification au niveau local conformément aux dispositions de l'article 139 de la Constitution de la République tunisienne du 26 janvier 2014, qui stipule que «les collectivités locales doivent adopter des mécanismes de démocratie participative et des principes de gouvernance ouverte pour assurer une contribution plus large des citoyens et de la société civile dans la préparation des programmes de développement et de l'aménagement du territoire et le suivi de leur mise en œuvre conformément à la loi» et ce qui est stipulé dans le code des collectivités Locales.

Promouvoir l'éducation pour le développement durable :

Cette approche vise à former des générations sûres et conscientes de l'importance du développement durable en mettant en place un programme éducatif qui cible principalement les enfants et les étudiants en coordination avec le PAP MISSION ENVIRONNEMENT

ministère de tutelle.

Ce programme vise à

- Diffuser la culture de l'environnement et du développement durable, à la fois le volet formel et le volet informel, parmi les jeunes des établissements d'enseignement, en actualisant les programmes éducatifs pour faire face aux nouveaux changements,
- Changer les comportements dans le sens de la protection de l'environnement et de l'interaction pratique sur le terrain

Encourager des modes de production et de consommation durables :

Le concept << modes de consommation et de production durables >> est apparu au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 dans le quatrième axe de l'agenda mondial 21, puis à la conférence de Johannesburg en 2002, il a été convenu que la réduction de la pauvreté et l'évolution des modes de production et de consommation tout en protégeant et en disposant bien des ressources naturelles font partie des conditions préalables à la réalisation du développement durable.

Le Forum des experts internationaux (Groupe de travail international) qui s'est tenu à Marrakech en 2003 a été le véritable point de départ qui a défini la voie du développement de modes de consommation et de production durables.

Pour marquer le début de l'élaboration des plans-cadres décennaux au niveau de plusieurs pays, les thèmes prioritaires ont porté sur : l'énergie, l'eau, le développement urbain et le développement industriel.

Promouvoir des marchés publics durables :

La définition officiellement adoptée par le Groupe de travail international sur les marchés publics durables est la suivante:

"Les marchés publics durables sont un processus qui permet aux entreprises de répondre à leurs besoins en biens, services, travaux et autres exigences d'une manière qui prend en compte le cycle de vie du produit ainsi que les avantages dont les institutions et en général l'économie et la société bénéficient tout en réduisant l'ampleur des dommages susceptibles d'affecter l'environnement." D'où la relation étroite entre les modes de production et de consommation durables et les marchés publics durables, étant donné le rôle au premier plan de l'État en étant un exemple pour le secteur privé.

Ce processus vise à développer un cadre général pour les marchés publics durables à travers la mise en œuvre du plan national, qui sera mis à jour périodiquement (tous les cinq ans par exemple), et facilitera la sélection des secteurs prioritaires et les orientations futures afin d'atteindre les principaux objectifs suivants :

- Limiter la dégradation de l'environnement causée par des modes de consommation et de production non durables,
- Promouvoir les technologies propres et encourager les initiatives exemplaires dans les secteurs de production les plus importants en adoptant les énergies renouvelables et l'épuisement des ressources naturelles en eau, les terres agricoles et forestières,
- Renforcer les capacités régionales et locales dans le domaine des marchés publics durables dans le cadre de la l'institutionnalisation de la décentralisation et de la bonne gouvernance conformément aux principes du code des

collectivités locales (CCL) et en harmonie avec la réalisation des objectifs de l'agenda des nations unies pour l'année 2030.

Et sur la base de la législation en vigueur relative aux marchés publics et les orientations internationales en matière de marchés publics durables et dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des objectifs de l'ONU pour le développement durable, en particulier relative aux marchés publics durables (l'objectif numéro 12 relatif aux systèmes de consommation et de production durables), le ministère a préparé un plan national pour les marchés publics durables et il a été mis à jour pour la période 2019-2023 avec une proposition de modification de certains articles du décret n ° 1039 de 2014 relatif à l'organisation des marchés publics.

Promouvoir l'économie verte comme garant du développement durable

pour consolider les fondements du développement durable, des travaux sont en cours pour renforcer les composantes de l'économie verte à l'horizon 2030 en adoptant les dernières approches économiques internationalement reconnues et auxquelles la communauté internationale s'est engagée à travers le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio + 20 de 2012 « L'avenir que nous voulons » et en particulier la transformation vers une économie verte dans le contexte de l'éradication de la pauvreté ; À cette fin, une feuille de route nationale pour l'économie verte a été élaborée, comprenant un ensemble d'études, de programmes et de plans d'action visant à établir l'option de la nouvelle économie.

Encourager la construction durable:

Le projet consiste à réaliser la mise en œuvre des éléments du plan de travail horizontal et sectoriel issus de l'étude sur les bâtiments durables et cahier des charges écologique en Tunisie, qui visent à consolider l'adoption de normes de qualité environnementale élevées pour les bâtiments par les différents acteurs du secteur de la construction d'une part, et à promouvoir la construction durable en général d'autre part.

Promouvoir les villes durables :

Les villes tunisiennes, représentent un pilier fondamental du système de développement durable par leur développement urbain et leur contribution au PIB au niveau national. Le programme des villes durables est l'un des enjeux importants associés aux options stratégiques de la Tunisie afin de réaliser le changement qualitatif attendu dans la vie des citoyens, y compris le développement de la sphère urbaine de manière à assurer une équation entre la disposition effective des ressources naturelles et les aspirations croissantes des Tunisiens en termes d'amélioration du cadre de vie tel que fournir un travail décent, améliorer les services de santé et de loisirs, faciliter le transport, participer à la vie culturelle et aux activités sportives. Notant que mettre les bases de la durabilité des villes tunisiennes nécessite de concevoir de nouvelles méthodes de construction durable qui intègrent la conception écologique des bâtiments et des modèles de rationalisation de la consommation d'énergie et d'eau et une gestion efficace des déchets.

2.1 Présentation de la cartographie du programme

Il y a plusieurs organismes qui participent à la réalisation des activités programmées dans le cadre du programme environnement et développement durable et aussi pour les objectifs escomptés qui sont 3 unités opérationnelles : La direction générale de l'environnement et de la qualité de la vie, la direction générale du développement durable et la banque nationale des Gènes et il y a aussi des opérateurs publics sous la tutelle du ministère , qui sont :

- ONAS
- ANGED
- APAL
- ANPE
- CITET

PAP MISSION ENVIRONNEMENT

Il y a aussi la participation des associations et des organisations non gouvernementales actives dans le domaine de l'environnement.

2-Les objectifs et indicateurs de mesure de performance du programme :

2.1 Présentation des objectifs et des indicateurs pour mesurer la performance du programme :

Un certain nombre d'objectifs stratégiques ont été identifiés qui seront ciblés à moyen et long terme, comme suit:

Objectif 1: promouvoir les processus de développement durable et les conduire dans divers secteurs

Objectif 2 : contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité environnementale des citoyens des zones urbaines et rurales

Objectif 3 : protéger, conserver, restaurer et valoriser la biodiversité et les écosystèmes.

Objectif 1: promouvoir les processus de développement durable et les conduire dans divers secteurs

Présentation de l'objectif :

Cet objectif se concrétise par :

- Coordination et suivi des activités et interventions visant à incarner des démarches de développement durable au niveau des secteurs de développement.
 - Préparation et suivi de la mise en œuvre du programme d'éducation environnementale et d'éducation pour un développement durable en coopération avec le ministère de l'Éducation et d'autres parties intervenantes
 - Suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable.
 - Préparation d'une planification participative pour le développement durable aux niveaux national, régional et local.
 - Développement du programme et du réseau des villes durables.
 - Promotion de la construction durable en coopération avec les intervenants dans le domaine.
 - Évaluation stratégique environnementale des politiques publiques, des plans quinquennaux, des programmes et des grands projets, tant nationaux que régionaux.
 - Mettre en place un système de suivi, d'analyse et de suivi des changements et développements locaux, régionaux et internationaux dans les domaines scientifiques, technologiques et juridiques liés à la protection de l'environnement et au développement durable.
 - Suivi des indicateurs liés aux objectifs de développement durable et mise en place un système d'information à cet effet et en assurer le suivi.
 - Suivi de la mise en œuvre de l'agenda international pour le développement durable au niveau national, en
- PAP MISSION ENVIRONNEMENT

coopération avec toutes les parties intervenantes au niveau national et international.

-Adoption d'une approche de développement alternative et inclusive en établissant une nouvelle approche qui allie efficacité économique, justice sociale et durabilité des systèmes et des ressources naturelles.

-Contribution à la mise en place de mécanismes adéquats pour asseoir une croissance durable et promouvoir l'emploidécent des entrepreneurs qui souhaitent investir dans l'économie circulaire, l'économie verte, l'économie bleue ou l'économie sociale et solidaire.

-Contribution au renforcement des capacités des entreprises et des institutions afin d'orienter leurs systèmes de consommation et de production vers la durabilité et la promotion de la responsabilité sociale

-Renforcement du système des marchés publics durables pour parvenir à une transition vers un nouveau modèle de développement alternatif, en coopération avec toutes les parties intervenantes.

Indicateur 1.1.1 : Nombre des municipalités accompagnées pour la préparation du plan participatif local du développement durable

Cet indicateur reflète le degré d'adhésion des collectivités locales (municipalités) au nombre 350 dans le plan participatif local qui est un processus préparé par les différents intervenants dans le développement local d'une manière participative. C'est un mécanisme qui permet d'intégrer les axes de durabilité du développement dans les plans de développement locaux. Il traduit les besoins des villes et des campagnes en développement qui considère les aspects environnementaux, sociaux et économiques à partir du plan participatif qui traduit les recommandations du code des collectivités locales et par conséquent, il participe à la promotion des axes de la durabilité de développement sur le plan local

Indicateurs de performance	Unité	2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.1.1 Nombre des municipalités accompagnées pour la préparation du plan participatif local du développement durable	Pourcentage	08%	10%	12%	14%	16%

L'indicateur a été calculé sur le moyen terme sur la base d'une démarche par étape représentée dans l'accompagnement de 6 municipalités annuellement dans la préparation du plan participatif local dans les différentes étapes du processus du plan participatif local.

Indicateur 1.1.2 : nombre de bénéficiaires du programme de renforcement des capacités dans le domaine de mise en place du plan participatif local de développement durable :

Il reflète les efforts fournis pour définir le plan participatif local sur le niveau local et régional et le renforcement des capacités des partenaires du plan de développement local et l'adoption de la démocratie locale dans le diagnostic et définir les besoins des régions. Le renforcement des capacités représente l'un des bases des axes de durabilité des plans de développement local via l'amélioration des capacités des opérateurs locaux pour l'adoption des politiques de développement locale basé sur la durabilité

Indicateurs de performance	Unité	2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.1.2	Nombre	0	120	120	120	120
Nombre de bénéficiaires du programme de renforcement des capacités dans le domaine de mise en place du plan participatif local de développement durable		360	480	600	700	840

L'indicateur a été défini en vue de réaliser l'objectif fixé dans le plan quinquennal pour le développement en terme de nombre des bénéficiaires de renforcement des capacités sur le niveau régional et local dans le domaine d'appropriation du plan local participatif. Six sessions de formation seront organisées annuellement pour la formation de 120 bénéficiaires du programme repartit dans les différentes régions

Indicateur 1.1.3 : Nombre des institutions éducatives durables bénéficiaires du programme « pour un développement Durable »

On peut suivre cet indicateur via les interventions dans lesquelles le ministère intervient annuellement avec les institutions éducatives suivant un plan bien déterminé dont le plus disant de ses composantes est le renforcement des capacités des formateurs dans le domaine de l'éducation pour l'environnement durable pour permettre aux institutions éducatives des équipements pour la promotion des axes de durabilité de développement .

L'objectif de l'intervention est le développement de sens de l'environnement et l'éducation environnemental et la promotion de l'éducation environnementale sur les niveaux organisationnel et non organisationnel.

Indicateurs de performance	Unité	2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.1.3 Nombre des institutions éducatives durable bénéficiaire du programme « pour un développement Durable »	Nombre	0 400	0 400	48 448	48 496	48 544

On arrivera aux chiffres escomptés dans 48 écoles dont deux écoles dans chaque région à travers des activités dans chaque établissement.

Dans le cadre du programme de l'éducation pour l'environnement avec le partenariat du ministère de l'environnement portugais et les établissements scolaires, il a été réalisé en 2005 à 2020, 410 interventions afin de fournir des équipements de tri pour la durabilité de l'environnement.

Indicateur 1.1.4 : Taux d'avancement de la feuille de route nationale de l'économie verte

Cet indicateur reflète l'avancement de l'exécution des différentes composantes de la feuille de route pour la transition vers une économie verte comme garantie de développement durable qui est considérée comme activité économique qui vise la réalisation du confort humain avec la réduction des risques environnementaux vu la rareté des ressources.

Indicateurs de performance	Unité	2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.1.4 Taux d'avancement de la feuille de route nationale de l'économie verte	Pourcentage	76%	81%	82%	83%	85%

Les chiffres ont été fixés à moyen terme en se basant sur une feuille de route nationale pour l'économie verte préparée par la direction générale de l'environnement et de la qualité de vie composée d'études, de programmes, de plans d'actions et d'activités intégrant le choix de l'économie durable et qui sera réalisée d'ici 2030.

OBJECTIF 2 : CONTRIBUER A L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE ET L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES CITOYENS DES ZONES URBAINES ET RURALES.

Pour atteindre cet objectif il faut :

- Soutenir l'effort municipal dans le domaine de la création d'espaces verts, de l'embellissement des entrées et des voies principales des villes, et de l'entretien et de la réhabilitation des parcs urbains, réduire les nuisances et les dommages causés par les insectes et les ravageurs.
- Améliorer la gestion de divers déchets dans le but de protéger l'environnement de toutes les sources de pollution causée par ces déchets.
- Généraliser les services d'assainissement pour inclure toutes les zones municipales, et extension des stations d'assainissement.
- Protéger l'environnement de la pollution de l'air et de l'eau et des sols.
- Lutte contre la pollution industrielle (déchets liquides) et limiter ses répercussions sur le réseau d'assainissement en programmant son extension aux zones industrielles.
- Surveiller toutes les sources de pollution afin de contrôler les sources de pollution qui perturbe la sécurité de l'environnement et la qualité de vie des citoyens.
- Améliorer les méthodes et mécanismes de prévention et de contrôle de l'environnement, notamment en ce qui concerne les études d'impact sur l'environnement et les études de décontamination.
- Réaliser les travaux de dépollution industrielle sur certains sites et améliorer la situation environnementale de certaines unités industrielles les plus polluantes de l'environnement,
- Surveiller l'état environnemental du milieu naturel à travers des réseaux spécialisés, qui comprennent actuellement un réseau national de surveillance de la qualité de l'air et un réseau de surveillance de la qualité de l'eau.
- Élaborer et mettre en œuvre des programmes et des stratégies de prévention et de réduction des risques liés aux produits chimiques et aux déchets dangereux et pour que notre pays s'acquitte de ses obligations vis-à-vis des accords internationaux.

Indicateur 1. 2.1 : taux de raccordement au réseau d'assainissement dans les municipalités adoptées

Cet indicateur permet de suivre le taux des habitants liés aux réseaux d'assainissements des eaux usées aux municipalités dans lesquelles intervient l'office national de l'assainissement. Vu que les eaux usées non traitées cause des effets néfastes sur l'environnement en particulier la nappe phréatique qui impacte d'une manière importante la qualité de vie dans les municipalités intéressées.

Indicateurs de performance	Unité	réalisation	Prévisions			
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1. 2.1 taux de raccordement au réseau d'assainissement dans les municipalités adoptés	%	90.5	90.6	90.8	91.1	91.3

Cet indicateur calculé à moyen terme sur la base des projets d'investissements programmés dans le domaine d'assainissement à moyen et long terme qui vise à élargir et entretenir les réseaux d'assainissement dans les villes adoptées par l'office et les projets d'intervention qui comporte les moyennes et petites villes et les projets d'assainissement rural.

Indicateur 2.2.1 Taux des ordures ménagères et similaires collectées et traitées dans les décharges contrôlées

Cet indicateur permet de suivre l'évolution au niveau des quantités des déchets ménagers collectés et transférés aux décharges contrôlées. Le rejet des déchets ménagers cause la détérioration de la qualité de vie vu que les déchets ménagers représentent les plus répandus en tant que pollueurs de l'environnement car ils sont d'une grande quantité et présentent un grand enjeu environnemental.

En effet, la quantité des déchets ménagers et similaires collectés et transférés vers les décharges contrôlées, avec la réduction des déchets dans les décharges non contrôlées contribue à la propreté de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

Indicateurs de performance	Unité	réalisation	Prévisions			
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 2.2.1 : Taux des ordures ménagères et similaires collectés et traités dans les décharges contrôlées	%	82	83	83	84	84

Cet indicateur a été calculé à moyen terme en se basant sur les projets d'investissement programmés dans le domaine de gestion des déchets avec la création des centres de transferts et des décharges dans le domaine de gestion des déchets qui se traduit par la création des centres de transferts et des nouvelles décharges des déchets et l'extension des décharges existantes avec la création des centres de traitement et de valorisation

des déchets ménagères et similaires.

Indicateur 3.2.1 : Le nombre des unités industrielles les plus polluantes dont il a été programmé un plan de dépollution

Cet indicateur permet de suivre l'évolution des unités industrielles les plus polluantes dont il a été programmé un plan d'action pour la réduction de la pollution a comparé avec les autres unités au niveau national.

Vue que la réduction de la pollution de ces unités contribue de réduire la pollution industrielle et l'amélioration du cadre de vie des citons dans ces zones à proximité.

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	Prévisions			
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.1.2.3 : Le nombre des unités industrielles les plus polluantes dont il a été programmé un plan de dépollution	Nombre	2	4	6	8	9

Cet indicateur a été fixé à moyen terme sur la base des projets et des activités programmées dans le domaine de réduction de la pollution des grandes unités polluantes.

OBJECTIF 3 : PROTEGER, CONSERVER, RESTAURER ET VALORISER LA BIODIVERSITE ET LES ECOSYSTEMES

PRESENTATION DE L'OBJECTIF :

- Préserver la diversité biologique, la protéger de toute forme de dégradation, la développer et la restaurer.

L'atteinte de cet objectif se concrétisera :

- Préserver les ressources naturelles et les écosystèmes de tous les aspects de la dégradation et soutenir la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes.
- Préserver le patrimoine génétique national en le restituant à ses ressources naturelles, en récupérant ce qui se trouve dans les banques de gènes étrangères et en établissant des accords d'échange selon les normes internationales afin d'accéder aux ressources génétiques et de partager les avantages découlant de leur utilisation.
- Soutenir et développer les sites naturels exceptionnels et les valoriser dans le domaine de l'écotourisme, en renforçant le réseau d'aires protégées et en protégeant les espèces animales et

végétales rares et menacées.

- Revoir et renforcer le cadre législatif et institutionnel de la biodiversité
- Soutenir la mise en œuvre du Cadre National de la biosécurité et la mise en place des mécanismes institutionnels et techniques pour mettre en œuvre les exigences du Protocole de Carthagène sur la biosécurité et le projet de loi sur les organismes génétiquement modifiés.
- Gestion durable des systèmes pastoraux et forestiers et limitation de la dégradation des terres
- La mise en œuvre du programme d'action national pour la biodiversité.
- Renforcement de la gestion, de la prévention et de la résistance aux risques résultants des espèces exotiques envahissantes et maîtrise de leurs impacts sur la biodiversité et les écosystèmes en Tunisie.
- Protéger les écosystèmes naturels et le littoral, contrôler et gérer le domaine public maritime, protéger les plages de l'érosion marine, promouvoir des modèles de gestion participatif dans les zones sensibles et mieux valoriser les espaces naturels côtiers et marins.
- Gestion durable et valorisation des systèmes oasiens et leur intégration dans divers secteurs économiques et sociaux
- Protéger les variétés végétales et animales du risque d'extinction en préparant des programmes de conservation et en assurant leur mise en œuvre avec les structures compétentes.
- Contribuer à la rationalisation de la gestion des systèmes naturels et agricoles dans les zones menacées par la désertification, à l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces zones
- Renforcement des capacités de mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité
- Intégration des valeurs et des services de la biodiversité dans les politiques nationales et dans la société.
- Réduire les pressions et les menaces pesant sur la biodiversité et promouvoir son exploitation durable
- Développer les connaissances scientifiques et soutenir les connaissances traditionnelles

Indicateur 1.3.1 taux d'avancement de la stratégie et des plans nationaux d'actions pour la biodiversité

Cet indicateur permet de suivre l'avancement de la préparation et l'exécution des stratégies et des plans d'actions nationales liées avec la biodiversité et les systèmes écologiques dans le cadre des engagements internationaux de la Tunisie dans les domaines de lutte contre la désertification, les changements climatiques dont la Tunisie a ratifié.

Ces stratégies et plans d'actions visent à la réalisation de 3 objectifs qui sont celles des objectifs de la convention de la biodiversité qui est la préservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses composantes et le partage équitable des ressources des générations pour l'utilisation efficace des ressources génétiques avec efficacité et la collaboration en vue de contribuer à la réduction de la moyenne actuelle de perte de la biodiversité sur le niveau national comme contribution dans le développement sectorielle et l'intégration de la biodiversité dans les secteurs de développement actif et la lutte contre la pauvreté.

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.1.3.1 Taux d'avancement de la stratégie et des plans nationaux d'actions pour la biodiversité	%	10	20	40	60	80

L'indicateur a été fixé sur le moyen terme en se basant sur les projets et les activités programmés pour la mise en place des stratégies et des plans d'action dans le domaine de la biodiversité.

Indicateur 2.3.1 nombre de régions déclarées zones de patrimoine naturel et agricole

Cet indicateur vise le suivi de l'évolution des zones naturelles en Tunisie qui sont intégrées dans le réseau des systèmes agricoles de grande importance et par la suite le classement comme patrimoine naturelle et agricole mondial dans le but de préserver le patrimoine naturel national et son évolution dans le but de la promotion du développement local des habitants à proximité qui représente un patrimoine national et mondial et par conséquent la contribution de la protection de la biodiversité.

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.3.2: Nombre de régions déclarées zones de patrimoine naturel et agricole	Nombre	3	5	6	7	7

L'indicateur a été fixé sur le moyen terme en se basant sur les projets et les activités programmés qui vise à protéger le patrimoine naturel et l'intégrer dans le développement local durable avec les projets « le système agricole à grande importance » et « le programme homme et environnement »

2.2 Présentation des activités et leurs relations avec les objectifs et les indicateurs de performance

Tableau des activités et les activités pour le programme environnement et développement durable

Programme	objectif	Les indicateurs 2022	Prévision des indicateurs des activités 2022	Activités	Le justificatif des activités
Environnement et développement durable	Objectif 1 : Promouvoir les processus de développement durable et les conduire dans divers secteurs	Indicateur 1.1.1 : Nombre des municipalités accompagnées pour la préparation du plan participatif locale du développement durable	12	Développement durable	-Le suivi de réalisation de l'agenda international 2016-2030
		Indicateur 1.1.2 : Nombre de bénéficiaires du programme de renforcement des capacités dans le domaine de mise en place du plan participatif local de développement durable	120		
		Indicateur 1.1.3 : Nombre des institutions éducatives durables bénéficiaires du programme « pour un développement Durable »	48		
		Indicateur 1.1.4 : Taux d'avancement de la feuille de route	0.825		
					Le suivi des programmes de coopération avec le partenaire portugais - L'encadrement et le renforcement des capacités Le suivi de l'exécution du plan décennal national 2016-2025 pour le développement des systèmes de

		nationale de l'économie verte			consommation durable dans le cadre du programme « swichmed »
OBJECTIF 2 : CONTRIBUER A L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE ET L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES CITOYENS DES ZONES URBAINES ET RURALES.	Indicateur 1.2.1 : Taux de raccordement au réseau d'assainissement dans les municipalités adoptées	90.8			Entretien des équipements d'assainissement et l'encouragement de l'utilisation des eaux usées.
	Indicateur 2.2.1 : Taux des ordures ménagères et similaires collectées et traitées dans les décharges contrôlées	83			-Préparation des stratégies nationales pour la gestion des déchets pour approbation
	Indicateur 1.1.2.3 : Nombre des unités industrielles les plus polluantes dont il a été programmé un plan de dépollution	6			-Pilotage et suivi des projets des activités et des programmes - L'encadrement et le renforcement des capacités -Organisation des réunions et des ateliers
OBJECTIF 3 : PROTEGER, CONSERVER, RESTAURER ET VALORISER LA BIODIVERSITE ET LES ECOSYSTEMES.	Indicateur 1.3.1 Taux d'avancement de la stratégie et des plans nationaux d'actions pour la biodiversité	40			-Pilotage et suivi des projets des activités et des programmes - Encadrement et renforcement des capacités -Organisations des réunions et des ateliers
	Indicateur 1.3.2 Nombre de régions déclarées zones de patrimoine naturel et agricole	6			- Pilotage et suivi des projets des activités et des programmes - Encadrement et renforcement des capacités de la société civile - Activer le comité national de préservation de la nature

3.2- La contribution des opérateurs publics dans la performance des programmes et la masses des crédits transférés.

Il est à signaler que l'atteinte des objectifs stratégiques du programme environnement et qualité de vie est basée essentiellement sur la participation de 5 opérateurs publics dont quatre entreprises publics à caractère non administratif qui sont : L'agence National de Protection de l'Environnement , l'agence de Protection et d'aménagement du littoral, l'agence nationale de gestion des déchets et le centre Tunis international des technologies de l'environnement et une entreprise publique qui est L'office national d'assainissement.

Sachant que L'office national d'assainissement et l'agence national de gestion des déchets contribuent à la réalisation de l'objectif stratégique 2 qui est : « CONTRIBUTER A L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE ET L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES CITOYENS DES ZONES URBAINES ET RURALES. »

Par l'amélioration des services d'assainissement pour L'office national d'assainissement et la promotion du système de gestion des déchets pour l'agence nationale de gestion des déchets et l'appui du système de contrôle et de suivi et la protection de la pollution pour L'Agence National de Protection de l'Environnement.

Le Centre Tunis internationale des technologies de l'environnement participe d'une manière indirecte à l'objectif 1 qui est promouvoir les processus de développement durable et les conduire dans divers secteurs via la promotion des technologies vertes et la promotion des activités amis de l'environnement.

L'agence de protection et d'aménagement du Littoral participe de manière directe dans l'atteinte de l'objectif 3 qui est « PROTEGER, CONSERVER, RESTAURER ET VALORISER LA BIODIVERSITE ET LES ECOSYSTEMES » à travers ses activités dans le milieu marin et littoral.

Opérateur public	Les principales activités dans le cadre de la réalisation de la politique publique	Les crédits transférés 2022
L'Office National d'Assainissement	La gestion des eaux usées : -Généralisation des travaux d'assainissement -Entretien et extension des équipements d'assainissement -Lutter contre la pollution industrielle - Gestion des boues -Promotion de l'utilisation de eaux usées traités	225700MD
l'Agence National de Gestion des Déchets	La gestion des déchets : -L'élimination ; la fermeture et l'aménagement des décharges non contrôlées -Création des centres de stockage et de transfert -Extension des décharges contrôlées -L'exploitation des centres de traitement des déchets ménagers et similaires	
L'Agence National de Protection de l'Environnement	-Le controle et le suivi et la lutte contre la pollution -Projet de l'exécution du programme intégré pour la dépollution du lac du Bizerte avec les différents intervenants	

	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de mise en place du système intégré pour le suivi des grandes unités polluantes - évaluation et le sui des Eudes d'impact -Activités de l'unité de qualité de l'air - le suivi de la situation environnemental des écosystèmes naturels 	
le Centre Tunis Internationale des Technologies	<ul style="list-style-type: none"> -Programme national de mise à niveau environnemental -Équiper les laboratoires -Sensibilisation et accompagnement et formation 	
l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral	<ul style="list-style-type: none"> -La protection du littoral et des écosystèmes environnementaux marin - La protection du littoral de l'érosion -- Le contrôle de la gestion de la propreté publique marine et des espaces environnementaux marins -Entretien des plages publiques et touristiques - La préservation des écosystèmes marins et de la biodiversité - La participation à la propreté des plages 	

2 -CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME 2021-2024 DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME 2022-2024 DU PROGRAMME

Selon la Nature de la dépense

Unité 1000 DT

Crédits	Réalisations 2020	L.F 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Rémunérations Publiques	27 749.645	28 408	29 590	30 477	31 391
Fonctionnement	3187 .554	6410	3413	3151	3620
Interventions Publiques	273 729	238 088	294 815	294 815	294 815
Investissements	935.562	27 262	10 920	10920	10 920
Total Mission sans Ressources propres des Entreprises Publiques	306 076	296 998	338727	339727	340 746
Total Mission avec considération des Ressources propres des Entreprises Publiques		300 168	341 793	342 782	343 798

Analyse de l'évolution des crédits du programme :

Le budget a connu une évolution de 300.168 MD en 2021 à 341.793 MD en 2022 c'est à dire avec une augmentation estimée à 41.625MD en 2022 c'est-à-dire 13%. Cette augmentation est dû essentiellement à des crédits programmés des activités de gestion des déchets qui a évolué de 23.796 en 2021 à 49.5 MD en 2022 c'est-à-dire évalué à 25.704MD qui représente 108% et ce pour améliorer l'indicateur « taux des déchets ménagers et similaires collectés et transférés aux centres de transferts qui aboutit à 82% en 2022 puis à 84% en 2023 et 2024 à travers la réalisation de plusieurs activités et interventions qui visent à créer des nouveaux centres de traitement et de mise à niveau des anciens centres et la création des nouveaux centres de collecte des déchets ménagers et similaires.

Les crédits alloués au fond de protection de l'Environnement et de l'esthétique urbaine a connu une stabilité au niveau de 6MD en 2022.

IL a été aussi alloué des crédits pour l'activité de la gestion des eaux usées à environ 225.700MD qui représente 66% du budget du programme en vu d'améliorer le taux de raccordement avec le réseau d'assainissement qui est de 90.8 en 2022 et de 90.6 en 2021. L'indicateur escompté a été exécuté via la création de nouveaux réseaux et l'entretien des anciens pour arriver à l'objectif stratégique d'amélioration de la qualité de vie au milieu rural et urbain.

PROGRAMME 9 :

PILOTAGE ET APPUI

Responsable du programme : La Directrice Générale des Affaires Administratives et Financières
M. Dalenda Ezzedine
Date de nomination : 01 novembre 2021

1-STRATEGIE DU PROGRAMME

1-1 Présentation de la stratégie du programme

Le programme de pilotage et d'appui vise à soutenir les programmes opérationnels pour atteindre les objectifs et les valeurs cibles des indicateurs de performance. De plus, il est le garant de la soutenabilité du budget de la mission et veille à assurer une utilisation optimale des ressources.

Positionnement du programme par rapport aux engagements nationaux et

internationaux : Sur le plan international :

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

- Cible 8.5: Atteindre le plein emploi productif et offrir un travail décent à toutes les femmes, les hommes, notamment les jeunes et les personnes handicapées, et un salaire égal pour un travail égal, d'ici 2030

- Cible 8.8: Protéger les droits des travailleurs et promouvoir un environnement de travail sûr et sécurisé pour tous les travailleurs, y compris les travailleurs migrants, en particulier les femmes immigrées, et ceux qui ont des emplois précaires

Objectif 10 : Réduire les inégalités

- Cible 10.3: Garantir l'égalité des chances et réduire les inégalités de résultats, notamment en supprimant les lois, les politiques et les pratiques discriminatoires, et en renforçant la législation, les politiques et les procédures appropriées à cet égard

- Cible 10.4 : Adopter des politiques, en particulier les politiques fiscales, salariales et de protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité

Objectif 16 : Paix, justice et institutions solides

Les objectifs de développement durable visent à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives afin de parvenir à un développement durable, de fournir un accès à la justice pour tous et de construire des institutions efficaces et responsables à tous les niveaux.

Au niveau national : plan quinquennal, documents stratégiques de la mission.

Axe 1 : Bonne gouvernance de la mission et ses programmes

Il consiste principalement à :

- Renforcer les capacités des ressources humaines dans les régions.

- Promouvoir la gestion électronique et simplifier les procédures afin de mettre fin à la bureaucratie.

- Promouvoir la déconcentration et la décentralisation, et consolider l'indépendance des régions.

- Produire les informations statistiques conformément aux normes internationales et accéder à l'information.

Axe 2 : La transition d'une économie à faible coût à une économie centralisée (à forte valeur ajoutée)

- Amélioration du rendement de l'investissement public.
- La consommation des crédits annuels dans le budget d'investissement.

Axe 3 : La meilleure gestion des ressources humaines et la gouvernance des entreprises publiques et la modernisation de l'administration

Dans le cadre de la modernisation de la fonction publique, l'un des objectifs les plus importants sur lesquels il faut travailler est d'agir de manière efficace et efficiente en matière de gestion des ressources humaines en marge des réformes liées à la bonne gouvernance des institutions publiques et à la modernisation de la gestion pour suivre le rythme de l'évolution mondiale.

Les avantages de ce programme seraient la disponibilité des ressources humaines avec des compétences et de l'expérience dans le domaine de gestion administrative et financière et dans les domaines techniques ce qui contribue à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des interventions, des activités et des programmes via l'existence d'une infrastructure moderne dans le domaine de la technologie de l'information et les domaines liés à la gestion administrative et financière et la protection de l'environnement et le développement durable.

Les faiblesses remarquables sont l'absence d'une vision stratégique dans le travail du ministère et les entreprises sous tutelle et l'absence du travail horizontal négligé et les faiblesses de la collaboration avec les autres secteurs, le système de gestion des ressources modernes n'est pas moderne et qualifié de rigide, inefficace et la performance faible et aussi l'absence de motivation et de mobilité fondamentale.

On peut aussi remarquer la faiblesse des organismes dans le domaine de l'environnement et l'absence d'un plan d'action clair dans ce domaine. Il est à rajouter que le cadre institutionnel dans le domaine de l'environnement n'est pas complet et l'existence de plusieurs textes juridiques inefficaces.

Il existe plusieurs opportunités qu'il faut saisir et qui sont :

- La nouvelle loi organique du budget votée en 2019, qui a inauguré un nouveau cadre de gestion basée sur la performance.
- Le nouveau décret qui fixe les prérogatives des responsables de programmes, décret n°1067 de l'année 2012 en date du 14 novembre 2019.
- Plusieurs chances de financement externes sous forme de prêts, dons et appui technique dans le cadre de coopération bilatérale ou multilatérale.

Les difficultés sont :

- La maîtrise de la masse salariale
- La maîtrise et la rationalisation des crédits de gestion et leur bonne affectation entre les programmes.
- Amélioration de la gestion des ressources humaines à travers les mécanismes et les techniques modernes de gestion des ressources humaines pour améliorer les rendements de la performance de la mission.
- Augmentation du rythme d'intervention publique et la réalisation des projets dans les meilleures conditions.
- La promotion des valeurs de responsabilisation considérées comme documents référentiels qui clarifient le rôle des différents intervenants dans la définition et la mise en place des politiques publiques.
- Mise en œuvre de la charte de gestion considérée comme un document de référence qui définit le qui fait quoi pour la réalisation des programmes et mesure de la contribution dans l'amélioration de l'efficience pour arriver au niveau de la performance souhaitée.

Dans le contexte de l'évolution des cadres économique, social et politique, les défis mondiaux, l'administration publique est appelée à devenir plus efficace, plus efficiente, plus transparente, en plus elle doit améliorer la PAP mission ENVIRONNEMENT

qualité des services fournis aux citoyens. C'est dans ce cadre que se décline la stratégie du programme pilotage et appui dans la prochaine période et elle se focalise essentiellement sur :

Chapitre1 : Garantir la gouvernance de la mission et ses programmes :

A travers :

- La promotion du rôle du pilotage assuré par le chef de mission et son cabinet.
 - La communication sur les différentes activités de la mission et assurer sa conformité avec les cadres juridiques et institutionnels
 - Faire évoluer les fonctions de vision, de planification, de suivi, d'évaluation et de contrôle des différents programmes, projets que le ministère réalise avec les services centraux et régionaux et les entreprises sous tutelle, il faut intégrer la planification sur le moyen terme dans tous les programmes et activités.
 - La réorganisation des services centraux et régionaux avec l'intégration de la GBO
 - L'utilisation des nouvelles formes pour l'organisation des services dans le but d'alléger les services et la réallocation du personnel et ceci exige une clarification et un audit des différents services pour éviter la redondance et garantir l'efficacité des activités et définir les missions des sous tutelles et de l'administration centrale et les missions qui peuvent être fournies par le secteur privé et définir les missions qu'on peut éviter et rassembler les services complémentaires.
 - Mise en place d'un service de veille pour anticiper et affronter les changements au niveau mondial
 - Faire évoluer les organismes de statistiques et la collecte des informations et l'analyser afin de répondre aux besoins des administrations et permettre aux responsables de prendre les bonnes décisions et activer le rôle des observatoires de l'environnement et les appuyer avec les ressources humaines et les technologies de l'information.
 - Activer le rôle des institutions consultatives et la clarification de leurs rôles et renforcer leur efficacité et leur efficacité étant considéré source d'expérience et de compétence.
 - Fournir un système juridique complet, actualisé et actif et aux moyens juridiques centrales et régionales et des entreprises sous tutelle de faire leurs rôles dans les meilleures conditions pour dissuader les infractions et les dépassements environnementaux.
- Appuyer et encourager le travail associatif pour la promotion et la sensibilisation de la culture de protection de l'environnement et du développement durable via l'intégration du travail associatif dans le domaine de l'environnement.

Chapitre2 : Garantir la gestion efficace des ressources

A travers l'appui et le pilotage des programmes avec l'utilisation optimale des ressources humaines et financière et logistique via les mécanismes et les nouvelles technologies de gestion des ressources humaines et la maîtrise de la masse salariale et la meilleure gestion du budget.

La promotion de formation et de recyclage qui est considérée comme facteur essentiel pour la modernisation de la gestion des ressources et l'amélioration du rendement des services publics et permettre à l'administration de répondre aux besoins du citoyen et le développement des capacités et des compétences et les capacités chez les agents ce qui permet l'amélioration de la performance et la modernisation des systèmes d'information et de la numérisation conformément aux orientations nationales dans le domaine de numérisation de l'administration ce qui permet de rajouter plus d'efficacité dans le pilotage des programmes et des activités administratives et l'amélioration de la gouvernance.

2-1 Cartographie du programme :

Il y a plusieurs organismes qui interviennent dans la réalisation et l'exécution des programmes et la réalisation des objectifs escomptés pour le programme pilotage et appui et ils sont des services sous l'unité opérationnelle de pilotage et qui sont les services d'inspection de contrôle, de gouvernance, de coopération internationale et les services juridiques qui exécutent les fonctions de pilotage.

Et il y a aussi des services d'appui et de logistique qui sont chargés de la gestion administrative, financière, logistique, et la technologie de communication et de l'information.

2- OBJECTIFS ET INDICATEURS DU PROGRAMME

2-1 PRESENTATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS

Trois objectifs ont été définis conformément à la stratégie du programme et à ses priorités pour les trois prochaines années :

Objectif 1: Améliorer la gouvernance de la mission : réformes administratives et lutte contre la corruption

Objectif 2 : Optimisation de la gestion des ressources humaines afin de s'aligner entre les compétences et les besoins de l'égalité des chances.

Objectif 3: Garantir la soutenabilité budgétaire et gestion optimale des ressources financières de la mission afin d'améliorer l'efficacité du programme pilotage et appui.

Objectif 1-9: Améliorer la gouvernance de la mission.

Présentation de l'objectif :

Le but est de s'assurer de la bonne gouvernance de la mission à travers :

- Elaboration des scénarios et la mise en place de la politique du gouvernement en utilisant une approche participative
- Elaboration d'un plan d'action pour mettre en place les ODD dans le domaine de gouvernance et la lutte contre la corruption
- Promouvoir la transparence et l'accès à l'information
- Faire participer les citoyens et les organisations non gouvernementales dans l'élaboration des politiques publiques.
- Favoriser la responsabilité
- Amélioration de la qualité des services publics avec les citoyens
- L'utilisation des règles et des mécanismes de la gestion publique moderne au niveau central et régional
- Le pilotage et la collaboration avec les travaux d'audit et d'évaluation établi par les organismes d'audit et d'inspection pour la mesure du niveau d'efficience et d'efficacité et la comparaison avec les objectifs estimés et la proposition des mesures d'amélioration et de traitement
- Faire l'évaluation mi-parcours et de synthèse de la performance de la mission
- Utiliser des manuels de procédures
- Mettre en place des mécanismes d'audit et d'évaluation interne et externe et la collaboration avec les organismes spécialisés

-Amélioration de la relation contractuelle avec les établissements et les entreprises publiques sous la tutelle du ministère

-Se référer à la charte de gestion des programmes

- **Indicateur9.1.1 : Le pourcentage annuelle de mise en œuvre des recommandations et des suggestions des comités sectoriels**

Cet indicateur permettra le suivi du degré d'engagement des différentes structures administratives et des responsables et cadres sur tous les niveaux hiérarchiques de se conformer aux différentes recommandations et suggestions entre autre le comité de suivi de programme et le comité de pilotage de la mise en place du contrôle interne vu leurs rôles primordiaux dans le suivi et évaluation en relation avec l'amélioration de la gouvernance au niveau de la mission.

TABLEAU 1 : PREVISION DE L'INDICATEUR DE L'OBJECTIF 9.1.1

INDICATEUR	UNITE	Réalizations 2021	Prévisions		
			2022	2023	2024
- Indicateur1.1.1 : Le pourcentage annuel de mise en œuvre des recommandations et des suggestions des comités sectoriels	%		50%	70%	80%

Cet indicateur a été fixé sur la base du rythme d'application des recommandations et des orientations des comités de pilotage avec l'effort d'améliorer ce pourcentage pour rajouter plus d'efficacité et d'efficience dans les travaux de ces comités.

Indicateur9.1. 2 l'évolution annuelle des visiteurs du site électronique de la mission

Présentation de l'indicateur

- Le but est le suivi de l'évolution du nombre des visiteurs du site Web public qui représente les politiques publiques du ministère et des sous-programmes et des différentes activités que le ministère œuvre à mettre en place à travers la stratégie de communication du ministère et le degré de confiance des citoyens, organisations non gouvernementales, les médias et le secteur privé dans les données et les informations au public et promouvoir les principes de gouvernance et la transparence et l'accès à l'information, par la société civile et les membres de l'assemblée générale à travers l'évaluation des travaux du ministère et son domaine d'intervention et la responsabilisation des responsables sur les résultats réalisés et comment ont été utilisés les fonds publics.

INDICATEUR	UNITE	Réalisation 2021	Prévision		
			2022	2023	2024
Indicateurs 9.1.2 : évolution annuelle du nombre des visiteurs du site web	Nombre	20	20	20	20
		120.000	144.000	172.800	207.360

Cet indicateur a été fixé sur la base des visiteurs des sites durant l'année actuelle et les années qui précèdent. Le but est d'augmenter ce nombre en parallèle avec les efforts pour améliorer le contenu des sites de la mission du point de vue fond et forme

Objectif 2-9: Optimisation de la gestion des ressources humaines afin de s'aligner entre les compétences et les besoins de l'égalité des chances.

A travers :

- Mise en place d'un système de gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Enquête emploi pour déterminer les tâches des structures, des services et agents.
- Préparation des fiches poste.
- La mobilité entre les services ou au sein d'une même administration et entre les services centraux et les entreprises.
- Le Redéploiement des agents, en fonction des besoins réels de chaque département.
- La formation, le recyclage pour renforcer les capacités des agents.
- L'Évaluation des performances et valorisation de la formation continue.
- L'Adoption de l'efficacité, le mérite et la transparence dans la nomination aux postes de la haute fonction.
- Instauration l'égalité entre les hommes et les femmes pour une vision pour l'avenir et afin de s'adapter au changement de l'environnement externe.

Indicateur 1.2.9 : Différence entre les prévisions et la réalisation de la masse salariale

Il reflète l'efficacité de gestion de la masse salariale puisqu'il permet la mesure de la différence entre les dépenses prévisionnelles et les dépenses réalisées et d'analyser les écarts. S'il y a une grande différence cela implique la présence de plusieurs anomalies ce qui nécessite la prise des mesures pour améliorer la méthode gestion des ressources humaines.

TABLEAU 2 : PREVISION DE L'INDICATEUR DE L'OBJECTIF 9.1.3

INDICATEUR	UNITE	Réalisation 2021	Prévision		
			2022	2023	2024
Indicateur .2.9 : La différence entre les prévisions et la réalisation de la masse salariale	%	8	3	2	1

Cet indicateur a été fixé sur le moyen terme sur la base des données des 3 dernières années précédentes tout en essayant de laisser cet indicateur stable en maîtrisant la masse salariale.

Indicateur 9.2.2 : le taux des agents (des hommes et des femmes) formés dans les domaines prioritaires

On peut mesurer cet indicateur par le nombre des hommes et des femmes qui ont été formés dans les sessions de formation organisées par le ministère dans le cadre du programme annuel de formation dans le but d'améliorer l'efficacité et l'efficience dans le pilotage des politiques publiques ce qui reflète la qualité des services publics pour le citoyen.

INDICATEUR	UNITE	Réalisation 2021	Prévision		
			2022	2023	2024
Indicateur 9.2.2 : le taux des agents hommes et des femmes formés dans les domaines prioritaires	%	55	60	65	70

Cet indicateur a été fixé sur la base des réalisations des 3 années précédentes en visant à améliorer progressivement dans les limites de s'aligner avec les moyens et les ressources disponibles.

Objectif 3-9: Garantir la soutenabilité budgétaire et gestion optimale des ressources financières de la mission afin d'améliorer l'efficacité du programme pilotage et appui.

Présentation des activités du programme :

Cet objectif se résume dans la soutenabilité budgétaire ce qui s'explique par le respect des autorisations budgétaires par l'assemblée générale dans le cadre de la validation du budget annuel ou pluriannuel.

La soutenabilité est axée sur 3 éléments clés qui sont :

- L'efficacité de la programmation réelle
- La qualité de suivi de la programmation et son actualisation
- La soutenabilité de la gestion (l'adéquation de la gestion avec la programmation)

La gestion optimale des ressources financières de la mission consiste dans l'utilisation des techniques modernes, la vision et le suivi afin de déterminer les bonnes pratiques de gestion avec l'augmentation du taux de réalisation des projets publics et la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance de la planification, exécution et le suivi évaluation des projets publics tout en faisant évoluer le système d'information moderne pour toutes les structures sous tutelles du ministère de façon adéquate avec les orientations de l'Etat dans le domaine de numérisation de l'administration pour plus d'efficacité et d'efficacité dans le pilotage des projets publics et l'amélioration de la gouvernance.

Avec la diversification des mécanismes et des sources de financement dans le cadre du partenariat privé –Etat pour l'exécution des projets publics et le suivi évaluation en donnant aux responsables programmes des leviers d'actions pour leur permettre de bien suivre l'évolution des crédits du programme et d'évaluer le degré d'efficacité et d'efficacité.

Indicateur 9.3.1 :la différence entre les prévisions et les exécutions budgétaires :

Permet de suivre le degré d'avancement d'exécution budgétaire et la comparaison entre les prévisions et l'exécution et déduire les écarts et les analyser et connaître les causes et prendre les mesures correctives nécessaires afin de réduire les écarts. Si on remarque que les exécutions dépassent les autorisations budgétaires cela peut affecter la soutenabilité budgétaire dont il faut prendre les mesures nécessaires dans le but de respecter les autorisations budgétaires.

INDICATEUR	UNITE	Réalisation 2021	Prévision		
			2022	2023	2024
Indicateur 9.3.1: La différence entre les prévisions et les exécutions budgétaires	%	30	20	15	10

Cet indicateur a été fixé sur le moyen terme en se basant sur les réalisations actuelles en visant à maîtriser cet écart et le stabiliser dans des taux logiques dans la prochaine période

Indicateur 9.3.1 : le coût de gestion pour l'agent

Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des crédits de fonctionnement sans prendre en considération la masse salariale il est composé des dépenses de logistique et d'achats et la consommation d'énergie. Cet indicateur permet de suivre l'évolution du coût de gestion pour un seul agent et faire en sorte qu'elle garde le même niveau ou la réduire pour réaliser l'objectif qui est l'efficacité de gestion des moyens ce qui exige la réalisation des objectifs de la performance avec les moyens existants.

INDICATEUR	UNITE	Réalisation 2021	Prévision		
			2022	2023	2024
Indicateur 9.3.1 : le coût de gestion pour l'agent	Moyenne annuelle	14	14	14	14

Cet indicateur a été fixé sur le moyen terme en se basant sur les données actuelles et les moyens disponibles et qu'on peut fournir en prenant en considération l'augmentation prévue des crédits de fonctionnement et les procédures de maîtrise et de rationalisation de l'utilisation des ressources.

TABLEAU 3 : ACTIVITES ET INTERVENTIONS DU PROGRAMME 9

UNITE 1000 DT

OBJECTIFS	INDICATEURS	PREVISION 2021	INTERVENTIONS	ACTIVITES	BUDGET 2021
OBJECTIF 1	Indicateur1.1.1 : Le pourcentage annuel de mise en œuvre des recommandations et des suggestions des comités sectoriels	50%	<ul style="list-style-type: none"> - Définir la stratégie sectorielle et les orientations stratégiques - La planification, la programmation, le suivi et le contrôle - Garantir la cohérence entre les programmes - Garantir la communication entre les organismes officiels et les organisations internationales et la presse - Le pilotage et le suivi entre les différentes étapes de 	Pilotage	1264

			<p>mise en place de la GBO dans les objectifs du ministère</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gouvernance - L'inspection et l'audit 		
	<p>Indicateurs 9.1.2 : évolution annuelle du nombre des visiteurs du site web</p>	20%	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un plan de communication sur les activités du ministère et la mettre en application - Actualiser le contenu de la page officielle du ministère 	Logistique	3867
OBJECTIF 2	<p>Indicateur 2.9.1 : La différence entre les prévisions et la réalisation de la masse salariale</p>	3%	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un plan de gestion prévisionnelle des ressources humaines - Mettre en place une politique de gestion des ressources humaines - Instaurer un système d'information et un tableau de bord pour le suivi de la gestion des ressources humaines - La formation 	Gestion ressources humaines	6131
	<p>Indicateur 9.2.2 : le taux des agents hommes et femmes formés dans les domaines prioritaires</p>	60%	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un plan de formation et le suivre - Evaluer les sessions de formation 	Gestion ressources humaines	
OBJECTIF 3	<p>Indicateur 9.3.1: La différence entre les prévisions et les exécutions budgétaires</p>	20%	<ul style="list-style-type: none"> -Préparation du budget -Préparer la programmation annuelle des dépenses et l'actualiser en collaboration avec le chef programme -Suivie de l'exécution du budget : *garantir la phase administrative et technique pour l'exécution du budget de la mission et la validation des propositions de transfert des crédits *Mettre les crédits sous la disposition des programmes et le respect des plafonds des 	Ecart entre prévision et réalisation du budget	20%

			crédits *Fournir des tableaux de suivi d'évolution d'une manière périodique au niveau prévisions des crédits		
	Indicateur 9.3.1 : le coût de gestion pour l'agent	14MD	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer le budget et suivi de son exécution - Préparer la programmation des dépenses en collaboration avec les chefs programmes - La rationalisation de consommation d'énergie - Le suivi du système d'information pour la gestion d'essence - Le suivi du système d'information de la gestion du stock 	Coût de gestion par agent	14MD

3-Cadre des dépenses à moyen terme du programme

3-1 BUDGET DU PROGRAMME PILOTAGE ET APPUI

TABLEAU 4 : DEPENSES DU PROGRAMME

Selon la nature des dépenses (crédits de paiement en 1000 DT)

Crédits	Réalisations 2020	L.F 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Rémunérations	5443	6165	6410	6602	6800
Fonctionnement	1375	3406	2637	2716	2797
Interventions	423	496	535	535	535
Dépenses d'Investissements	318	1300	1680	1680	1680
Total sans considérer les ressources des établissements publics	7529	11367	11262	11533	11812
Total Programme	7529	11367	11262	11533	11812

On remarque que les crédits de rémunération et de fonctionnement programmés pour les années 2022, 2023 et 2024 sont réduits en 2022 et ont connus une légère augmentation en 2023 et 2024 conformément aux recommandations citées au niveau de la circulaire de préparation du budget de l'année 2022 qui a insisté sur la nécessité de rationaliser les fonds publics d'une manière générale et alléger les pressions dont souffre la finance publique d'une part et la maîtrise de la masse salariale d'autre part et la réduire progressivement à des taux raisonnables du PIB.

En contrepartie il a été remarqué l'augmentation des crédits d'investissement de 1.3 MD en 2021 à 1.680 MD en 2022 avec une augmentation de 29%. Cette augmentation en vue de permettre à la direction générale de l'informatique et de technologies de communication de réaliser de nouveaux projets dans le domaine de numérisation de l'administration et l'amélioration des systèmes d'information ce qui contribue à développer le taux annuel de visiteurs du site du ministère et la mise en place de l'objectif stratégique « améliorer la gouvernance de la mission ».

ANNEXES

**FICHES : INDICATEURS DE
PERFORMANCE DU
PROGRAMME ENVIRONNEMENT
ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

Fiche indicateur

Le taux des municipalités qui ont été accompagnées dans la préparation du plan participatif dans le développement local régional de développement durable

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1-L'objectif qui se rattache à l'indicateur : La promotion et l'appui aux axes du développement durable

2-La définition de l'indicateur : taux qui reflète le taux d'adhésion des collectivités locales (les municipalités) qui sont au nombre de 350 au processus du plan participatif dans le développement local qui est un processus élaboré de la part des différents intervenants dans le développement local d'une manière participative et reflète les besoins des zones urbaines et rurales dans le développement qui prend en considération les aspects environnementaux, sociaux et économiques

3-Nature de l'indicateur : indicateur d'activité

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-La méthode de calcul de l'indicateur : le nombre des municipalités adhérees et qui ont finalisé le document du plan participatif pour le développement et qui ont été accompagnées à comparer avec le nombre total des municipalités qui est 350 municipalités.

2-L'unité de mesure de l'indicateur : taux

1- Les données nécessaires pour le calcul de l'indicateur : le nombre des municipalités adhérees et qui ont finalisé le document du plan participatif pour le développement

2- Les méthodes de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : les rapports des directeurs régionaux de l'environnement et DD, les experts et les rapports antécédents.

3- Les sources des données essentielles au calcul de l'indicateur : les experts chargés d'élaborer la mission et les services régionaux et les municipalités

4- La date de disponibilité de l'indicateur : Le mois de décembre.

5- La valeur cible de l'indicateur pour l'année 2024 :16%

6- Le responsable de l'indicateur dans le programme : le sous-programme des processus de DD

III- L'analyse des résultats de l'indicateur :

1- La chaine des résultats (les réalisations) et les prévisions de l'indicateur :

L'indicateur	Unité	Réalisation	LF	Prévision		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.1.1 : Le taux des municipalités qui ont été accompagnées dans la préparation du plan participatif dans le développement local régional de développement durable	Nombre cumulatif	0 360	120 480	120 600	120 720	120 840

2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur :

Afin d'arriver à l'objectif fixé dans le plan quinquennal pour le développement concernant le nombre des bénéficiaires sur le niveau local et régional de renforcement des capacités dans le domaine de maîtrise du mécanisme de planification local participatif ; 6 sessions de formation seront organisées en Tunis, Sfax, Sousse, Béja, Kairouan et Tozeur annuellement dont 120 participants

3- Les limites de l'indicateur :

Ne reflète pas la qualité des sessions de formations

Fiche indicateur

Le nombre des bénéficiaires du programme d'appui dans le domaine de mise en place du processus de planification participative locale pour le développement durable

I - Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1-L'objectif qui se rattache à l'indicateur :** La promotion et l'appui aux axes du développement durable
2-La définition de l'indicateur : reflète les efforts fournis pour la promotion du processus du plan participatif local sur tous les niveaux locaux et régionaux dans le renforcement des capacités des intervenants dans la planification locale et dans l'adoption de la démocratie locale dans le diagnostic et la définition des besoins.
3-Nature de l'indicateur : indicateur de produit

II - Les détails techniques de l'indicateur :

- 1-La méthode de calcul de l'indicateur :** le nombre des participants dans les sessions de formation à comparer avec l'objectif escompté dans de le plan quinquennal de développement et 600 bénéficiaires sur le plan national
2-L'unité de mesure de l'indicateur : Le nombre des bénéficiaires des sessions de formation dans le domaine de mise en place du processus de planification participative locale pour le développement durable
3-Les données nécessaires pour le calcul de l'indicateur : le bureau de formation
4 - Les sources des données essentielles au calcul de l'indicateur : les experts chargés d'élaborer la mission et les services régionaux et les municipalités
5-La date de disponibilité de l'indicateur : Le mois de décembre.
6-La valeur cible de l'indicateur pour l'année 2024 :120
8-Le responsable de l'indicateur dans le programme : le sous-programme des processus de DD

III- L'analyse des résultats de l'indicateur :

4- La chaîne des résultats (les réalisations) et les prévisions de l'indicateur :

L'indicateur	Unité	Réalisation	LF	Prévision		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur1.1.2 : Le taux des municipalités qui ont été accompagnées dans la préparation du plan participatif dans le développement local régional de développement durable	Unité	08%	10%	12%	14%	16%

5- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur :

Cet indicateur reflète la capacité des collectivités locales d'avoir les outils des du plan participatif pour le développement qui garantit la préservation des ressources locales et qui répond aux attentes des citoyens

6- Les limites de l'indicateur :

Le taux d'évolution est lent très d'une année à l'autre due essentiellement au long cycle du processus du plan participatif (5 étapes de sensibilisation, diagnostic, préparation et l'exécution)

Fiche indicateur :

Le nombre des institutions éducatives durables bénéficiaires du programme d'éducation pour l'environnement durable

Intitulé de l'indicateur : nombre d'institutions adhérees dans le processus de l'éducation pour un développement durable

Date de l'actualisation de l'indicateur : annuel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1-Programme auquel se rattache l'indicateur : environnement et développement durable

2-Sous-programme auquel est rattaché l'indicateur : qualité de vie et développement durable

3-Objectif auquel se rattache l'indicateur : promouvoir les processus de développement durable et les conduire dans divers secteurs

4-Définition de l'indicateur : L'action est réalisée annuellement dans certains établissements d'enseignement selon un plan maîtrisé, qui consiste à soutenir les capacités des formateurs dans le domaine de l'éducation pour le développement durable et de doter les établissements d'enseignement d'équipements afin d'établir les principes du développement durable.

5-Type de l'indicateur : activité

6-Nature de l'indicateur : socioéconomique

7-Déclinaisons :

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre d'établissements d'enseignement impliqués dans le réseau d'écoles durables

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : nombre d'établissement bénéficiaires

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Rapports de suivi au niveau des administrations régionales, autorisations administratives délivrées par le service concerné et réceptions finales des travaux

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : la Direction générale du développement durable, les directions régionales de l'environnement et du développement durable, et les institutions environnementales travaillant dans les domaines de l'éducation environnementale et de l'éducation au développement durable, ainsi que les procès-verbaux de réception définitive des travaux

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Le mois de décembre

7- Valeur cible de l'indicateur : intervention dans 48 écoles

8- Le responsable de l'indicateur : la direction de suivi des processus et préparation des équipements

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1.Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

L'indicateur	Unité	Réalisation	LF	Prévision		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.1.3 : Le nombre des institutions éducatives durables bénéficiaires du programme d'éducation pour l'environnement durable	Unité	08%	10%	12%	14%	16%

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Le programme Éducation pour le développement durable a été lancé en partenariat avec le ministère Portugais de l'environnement. Les établissements d'enseignement durable intégrés depuis 2005 sont ciblés pour leur permettre d'avoir les équipements de tri sélectif et d'autres interventions visant à instaurer un développement durable dans le milieu scolaire.

4- Limites de l'indicateur

Cet indicateur n'a pas d'importance que pour les écoles impliquées dans le Réseau des écoles durables et ne nous donne donc pas une idée précise de toutes les écoles.

Fiche indicateur

Indicateur : Taux d'avancement et de suivi de la feuille de route nationale vers une économie verte

Intitulé de l'indicateur : taux d'avancement et de suivi de la feuille de route nationale vers une économie verte

Date de l'actualisation de l'indicateur : annuel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

Programme auquel se rattache l'indicateur : environnement et développement durable

Sous-programme : qualité de vie et développement durable

2- Objectif auquel se rattache l'indicateur : promouvoir les processus de développement durable et les conduire dans divers secteurs

3- Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet de mesurer les progrès dans la préparation des composantes de la feuille de route nationale pour l'économie verte. Il s'agit d'une échelle allant de 0 à 1, et se divise en : Élevé : 0,8 ou plus, Niveau moyen entre : 0,80 et 0,50 et Niveau médiocre : moins de 0,5

4- Type de l'indicateur : activité

5- Nature de l'indicateur :

6- Déclinaisons : central et régional

II- Les détails techniques de l'indicateur :

Formule de calcul de l'indicateur :

Le nombre total = Nombre1 + Nombre 2 + Nombre 3 + Nombre 4 + Nombre 5

Nombre1 = score pondéral des sous-composantes de 1/100 (* taux de progression physique 1/100)

Nombre 2 = score pondéral des sous-composantes de 2/100 (* taux de progression physique 1/100)

Nombre 3 = score pondéral des sous-composantes de 3/100 (* taux de progression physique 1/100)

Nombre 4 = Score de poids des sous-composantes 4/100 (* 4/100 taux de progression matérielle)

Nombre 5 = score pondéral des sous-composantes de 5/100 (* taux de progression physique 1/100)

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : taux de progression physique pour tous les composants avec les pondérations appropriées

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Rapports de suivi

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Direction des études (DGDD)

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Décembre

7- Valeur cible de l'indicateur : 0.85 en 2024

8- Le responsable de l'indicateur : Direction des études et d'analyse économique environnementale et de planification

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1.Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

L'indicateur	Unité	Réalisations	LF	Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.1.4 : Taux d'avancement et de suivi de la feuille de route nationale vers une économie verte	Unité	08%	10%	12%	14%	16%

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

4- Limites de l'indicateur

Cet indicateur ne porte que sur l'avancement des activités menées par l'administration dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route, mais il ne peut pas mesurer l'ampleur de l'impact de la transition vers une économie verte sur le développement durable

Fiche indicateur

Le taux de raccordement aux réseaux d'assainissements dans les municipalités adoptées

Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1-L'objectif qui se rattache à l'indicateur : La contribution à l'amélioration de la qualité de la vie dans les milieux ruraux et urbains

2-La définition de l'indicateur : permet de suivre l'évolution du raccordement des zones urbaines des réseaux d'assainissement de municipalités adoptées par l'ONAS

3-Nature de l'indicateur : indicateur d'activité

IV- Les détails techniques de l'indicateur :

1-La méthode de calcul de l'indicateur : le nombre des citoyens raccordés aux réseaux d'assainissement dans les zones d'interventions de l'ONAS/nombre des citoyens dans les zones d'intervention ONAS

2-L'unité de mesure de l'indicateur : pourcentage

3-Les sources des données essentielles au calcul de l'indicateur : ONAS-SONEDE-INS-municipalités

4-La date de disponibilité de l'indicateur : Le mois de Mars.

5-La valeur cible de l'indicateur pour l'année 2024 :91.3%

6-Le responsable de l'indicateur dans le programme : ONAS (direction contrôle de gestion-direction planification et budget)

V- L'analyse des résultats de l'indicateur :

7- La chaîne des résultats (les réalisations) et les prévisions de l'indicateur :

L'indicateur	Unité	Réalisation		Prévision		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur1.2.1 : Le taux des municipalités qui ont été accompagnées dans la préparation du plan participatif dans le développement local régional de développement durable	Pourcentage	90.5	90.6	90.8	91.1	91.3

8- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur :

Le taux de raccordement avec les réseaux d'assainissement a connu une amélioration progressive mais on n'arrive pas à réaliser les prévisions. C'est dû essentiellement à la lenteur du rythme d'investissement en plus la réservation du grand lot d'investissements pour l'aménagement et la création des stations d'assainissement à comparer avec le budget réservé pour l'élargissement des réseaux.

9- Les limites de l'indicateur :

Ne reflète pas toutes les zones car il présente que les zones adoptées par l'ONAS

Indicateur : Taux d'ordures ménagères et similaires collectées et transférées aux décharges contrôlés pour traitement

Code de l'indicateur : 2.2.1

Intitulé de l'indicateur : taux des ordures ménagères traitées et recyclées

Date de l'actualisation de l'indicateur : Annuel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Environnement et développement durable

2-Objectif auquel se rattache l'indicateur : contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité environnementale des citoyennes et citoyens des zones urbaines et rurales

3-Sous-programme : qualité de vie et développement durable

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur met en évidence le développement de la capacité de traitement des déchets ménagers à travers la mise en œuvre de projets ; Surveiller les décharges (unités de traitement des déchets), connaître les efforts déployés pour réduire la quantité de déchets et aussi connaître les schémas de traitement des déchets

5- Type de l'indicateur : Activité

6- Nature de l'indicateur : efficacité socioéconomique

II- Les détails techniques de l'indicateur :

7- Formule de calcul de l'indicateur : Quantité de déchets déposés aux centres de collecte / quantité globale de déchets

8- Unité de l'indicateur : %

Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

Quantité de déchets déposés aux centres de collecte

Quantité globale de déchets

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Rapports des chefs de projets

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : l'Agence Nationale de Gestion des déchets (ANGED)

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : trimestriel

7- Valeur cible de l'indicateur : 84% en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : ANGED : Direction de l'exploitation

PAP mission ENVIRONNEMENT

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1.Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

L'indicateur	Unité	Réalisation	LF	Prévision		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 2.2.1 : Taux d'ordures ménagères et similaires collectés et transférés aux décharges contrôlés pour traitement	Pourcentage	82	83	83	84	84

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Malgré les quantités élevées traitées par les unités de recyclage, l'indicateur est soumis à deux facteurs principaux qui contribuent à l'évolution du rythme de développement annuel, qui sont les suivants:

- Les estimations de la quantité de déchets produits annuellement sont passées de 2500 milliers de tonnes en 2010 à 2800 milliers de tonnes en 2018, avec un taux de croissance d'environ 1.2%. par an, et ce taux est susceptible d'augmenter dans les années à venir, ce qui explique la variation enregistrée pour l'indicateur concernant l'estimation des quantités traitées et ce qui a été réalisé.
- De nombreux projets de traitement des déchets ménagers ou similaires dans de nombreuses régions, ont continué de s'arrêter, malgré le démarrage des travaux dans certaines d'entre elles depuis 2017-2018, et les objectifs n'ont pas été atteints que dans la limite de 3 projets (3 centres de recyclage dans le Grand Tunis et de la possibilité pour l'unité de traitement de Kerkennah d'entrer en exploitation) parmi les projets en phase d'étude ou d'achèvement, et ceci dans toutes les régions de la République.

5- Limites de l'indicateur

L'évolution de l'indicateur est liée à l'avancement de la réalisation des projets des décharges contrôlées et des centres de recyclage, qui connaissent plusieurs obstacles, notamment de la part des citoyens et des associations qui s'opposent à la réalisation des projets dans certaines zones

Fiche indicateur

Indicateur : Le nombre d'unités les plus polluantes programmées dans le plan de

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : P 1- environnement et développement durable

2- Sous-programme : qualité de vie Développement durable

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : : contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité environnementale des citoyennes et citoyens des zones urbaines et rurales

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur peut mesurer la réduction de pollution résultant des activités industrielles dans les unités industrielles qui causent les plus grandes pollutions qui affectent négativement l'air, l'eau et le sol.

5- Type de l'indicateur : de résultat

6- Nature de l'indicateur : socioéconomique

7- Déclinaisons : régional et central

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le pourcentage de réduction de la pollution par rapport aux fines sécrétions de pollution dans chaque unité industrielle soumise à intervention et suivi, puis en collectant tous les ratios pour toutes les unités, puis en divisant les proportions totales par le nombre d'unités pour obtenir un taux général pour toutes les unités, soit 13

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Le pourcentage de réduction de la pollution dans chacune des unités surveillées

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Les données sont collectées via des rapports de suivi, des formulaires et des procès-verbaux de remise des travaux et d'inspections

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Unités industrielles impliquées dans des programmes de dépollution

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de Décembre

7- Valeur cible de l'indicateur 9 en 2024

8- Le responsable de l'indicateur : La direction de l'environnement industriel de la direction générale de l'environnement et de la qualité de vie

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1.Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

L'indicateur	Unité	Réalisation	LF	Prévision		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 3.2.1 : Le nombre d'unités les plus polluantes programmées dans le plan de dépollution	nombre	2	4	6	8	9

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

3-Limites de l'indicateur

Cet indicateur ne peut pas suivre le pourcentage de réduction de la pollution dans toutes les unités industrielles polluantes sur l'ensemble du territoire de la Tunisie, car il est limité aux grandes unités industrielles les plus polluées au niveau national.

Indicateur : Taux d'exécution des stratégies et plans d'action pour la valorisation de la biodiversité

Intitulé de l'indicateur : Taux d'exécution des stratégies et plans d'action pour la valorisation de la biodiversité

Date de l'actualisation de l'indicateur : Annuel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1-Programme auquel se rattache l'indicateur : P 1- environnement et développement durable

2-Sous-Programme : Qualité de vie et Développement durable

3-Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 3-protéger, conserver, restaurer et valoriser la biodiversité et les écosystèmes

4-Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet de suivre les progrès de la mise en œuvre des stratégies nationales et des plans d'action nationaux relatives à la protection de la biodiversité et des écosystèmes, qui s'inscrivent dans le cadre des engagements internationaux de la Tunisie émanant d'accords internationaux dans le domaine de la désertification, du changement climatique, de la biodiversité et de la conservation des ressources génétiques.

5-Type de l'indicateur : d'activités et de processus

6-Nature de l'indicateur : de suivi

7-Déclinaisons : central et régional

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Taux d'avancement de chaque stratégie

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : données statistiques

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : rapport de suivi

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : la direction générale de l'environnement et de la qualité de vie

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : annuel

7- Valeur cible de l'indicateur : 80% en 2024, * La valeur cible de l'indicateur est la valeur que le responsable du programme s'engage à atteindre à moyen terme (trois ans ou plus) ou à long terme (une valeur issue d'une orientation stratégique générale du programme, du plan quinquennal ...) en mentionnant l'année au cours de laquelle la valeur cible devrait être atteinte.

PAP mission ENVIRONNEMENT

8- Le responsable de l'indicateur : direction de l'écologie et des milieux naturels

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

L'indicateur	Unité	Réalisation	LF	Prévision		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.2.3 : Indicateur Le nombre d'unités les plus polluantes intégré dans le programme de dépollution	pourcentage	10%	20%	40%	60%	80%

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

4- Limites de l'indicateur

Cet indicateur ne permet pas d'évaluer l'étendue de l'impact de ces stratégies et plans d'action sur la protection de la diversité biologique

Indicateur : Nombre de zones répertoriées comme systèmes innovants du patrimoine naturel et agricole mondial

Date de l'actualisation de l'indicateur : Annuel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : P1 : environnement et développement durable

2 Objectif auquel se rattache l'indicateur : Préserver et valoriser la biodiversité et les écosystèmes

3-Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Qualité de vie développement Durable

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à suivre le développement des sites naturels en Tunisie qui sont inclus dans le réseau des systèmes agricoles d'importance mondiale et ainsi les classer comme patrimoine naturel et agricole mondial, dans le but de préserver et de développer le patrimoine naturel national afin de promouvoir le développement local des habitants des zones limitrophes aux systèmes naturels qui représentent un patrimoine national et international

5- Type de l'indicateur : activité

6- Nature de l'indicateur : de suivi

7- Déclinaisons : centrale et régional

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre de sites classés par l'Organisation de la Nutrition et de l'Agriculture comme patrimoine naturel et agricole mondial selon un certificat attribué à cet effet

2- Unité de l'indicateur : nombre

Nombre de zones

8- Le responsable de l'indicateur : la direction de l'écologie et milieux naturels

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

L'indicateur	Unité	Réalisation	LF	Prévision		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.2.3 : Indicateur Le nombre d'unités les plus polluantes intégré dans le programme de dépollution	nombre	3	5	6	7	7

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

4- Limites de l'indicateur

Cet indicateur ne permet pas d'évaluer l'étendue de l'impact de ces stratégies et plans d'action sur la protection de la biodiversité

FICHES OPERATEURS ET
ENTREPRISES INTERVENANTS DANS
LE PROGRAMME ENVIRONNEMENT
ET QUALITE DE VIE

FICHE OPERATEUR : OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT (ONAS)

Le programme qui inclut l'entreprise ou l'institution publique : environnement et développement durable

Sous-programme: Qualité de vie et développement durable

Activité 4: Gestion des eaux usées

PRESENTATION

Activité principale: gestion des eaux traitées Classement

d'établissement: un établissement public

Référence de création : La loi n ° 74-73 du 03 août 1974 et son amendement par la loi n ° 93-41 de 1993 du 19 avril 1993 pour devenir le principal acteur dans le domaine de la protection du milieu aquatique et de la lutte contre les sources de pollution

Référence pour l'organisation administrative et la gestion financière :

- Décret n ° 95-1139 du 28 juin 1995, relatif à l'organisation administrative et financière de l'Office National de l'Assainissement.

- La structure organisationnelle selon le décret n ° 2006-395 du 03 février 2006

- Statuts de l'année 1991

5- Date de signature du dernier contrat programme entre le Ministère et l'Office National de De l'Assainissement: juin 2018

CADRE DE PERFORMANCE

La stratégie générale de l'Office National de l'Assainissement :

Pour lutter contre toutes les formes de pollution de l'eau, plusieurs choix stratégiques ont été adoptés en Tunisie en matière de traitement des eaux usées pour améliorer les conditions de vie des citoyens et assurer un environnement sûr et durable, la stratégie de :

- Amélioration de la situation environnementale et du cadre de qualité de vie dans tous les secteurs et agences

- Protection de la santé des citoyens

- Garantie d'un traitement durable des eaux usées domestiques et industrielles

Déterminer la contribution aux objectifs du programme: contribution directe

Priorités et objectifs les plus importants:

L'Office National de l'Assainissement contribue à la réalisation de l'objectif stratégique du Programme Environnement et développement durable, qui est: l'objectif stratégique: contribuer à améliorer la qualité de vie des

PAP mission ENVIRONNEMENT

citoyens et des citoyens, ainsi que la sûreté et la sécurité de l'environnement dans les zones urbaines et rurales de toutes les régions et pour tous les groupes ; Cela se fait à travers les objectifs spécifiques suivants:

- Augmenter le taux de raccordement au réseau public d'assainissement dans les gouvernorats à tarifs relativement bas par rapport à la moyenne nationale
- Intégration des services d'assainissement aux municipalités adoptées par l'office
- Soutenir les programmes d'assainissement des quartiers populaires et des zones rurales avec des logements groupés;
- Améliorer la qualité des eaux traitées et promouvoir leur réutilisation
- Lutte contre la pollution industrielle liquide en créant des stations d'épuration spécialisées de traitement des eaux usées industrielles ;

Indicateurs de performance et activités les plus importantes

Les activités les plus importantes menées par l'Office national de l'assainissement qui contribuent directement à atteindre les valeurs souhaitées des indicateurs sont les suivantes :

- Extension et réhabiliter les réseaux d'assainissement
- Extension et restauration des stations d'épuration et des stations de pompage
- Achèvement de nouvelles stations d'assainissement et stations de pompage
- Élimination des boues

L'Office national de l'assainissement s'appuie sur les indicateurs spéciaux suivants pour mesurer le niveau de réalisation des objectifs

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Le pourcentage de raccordement au réseau d'épuration	%	90.1	90.15	90.33	90.4	90.6	90.8	91.1
Pourcentage d'eau traitée utilisée	%	98.8	98.9	98.9	99	99	99	99.1

Actions d'accompagnement :

L'Etat rembourse le principal de la dette due par l'ONAS et du financement des investissements dans le domaine de l'assainissement à travers les opérations financières de l'État et contribue également aux dépenses d'intervention publique par 18 millions de dinars en 2021, pour réduire le déficit de liquidité.

BUDGET

Budget d'investissement pour 2021 se répartie comme suit :

Désignation	Les sources de financement	Prévision 2020	Prévision 2021
Investissement	Etat, (KWF.BEI.AFD.BIRD.BAD.JICA.BERD)	284	340
Remboursement principal de la dette	Budget Etat	107	107
TOTAL		391	447
Opérations Financières : investissement	Budget Etat	82.6	95
Subvention d'équilibre (Remboursement principal de la dette)	Budget Etat	107	107
Prêts et dons	Bailleurs de fond KWF.BEI.AFD.BIRD.BAD.JICA.BERD	201.4	245
TOTAL		391	447

EVOLUTION DES INDICATEURS DE L'ONAS

DESIGNATION	UNITE	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Réalisation 2019	Réalisation 2020
Les communes intégrées par l'office	commune	176	178	184	189	192

Taux de raccordement	%	90.6	90.4	90.33	90.15	90.1
Nombre d'abonnés	Million d'abonnés	1.910	1.987	2.058	2.136	2.186
Longueur du réseau	Km	16900	17180	17588	17880	18040
Station d'épuration	Station	119	122	122	123	127
Quantité d'eau consommée par les abonnés de l'office	Million de m3	302	314	320	331	339
Quantité d'eau collectée	Million de m3	269	277	287	282	304
Quantité d'eau consommée et traitée	Million de m3	266	274	284	280	300
Pourcentage d'eau consommée et traitée	%	98.9	98.9	98.9	99.3	99

FICHE OPERATEUR : AGENCE DE PROTECTION AMENAGEMENT DU LITTORAL

APAL

Le programme qui inclut l'entreprise ou l'institution publique : environnement et développement durable

Sous-programme : Qualité de vie et développement durable

PRESENTATION

Activité principale: Protection du littoral et des écosystèmes marins

Classement d'établissement: un établissement public type B

Référence de création : La loi n ° 95-72 du 24 Juillet 1995

Référence pour l'organisation administrative et la gestion financière : Décret n ° 2009-3214 du 27 Octobre 2009,

Date de signature du dernier contrat programme entre le Ministère et l'APAL : juin 2008 pour la période de 2007-2011

CADRE DE PERFORMANCE

La stratégie générale de l'APAL :

Les orientations stratégiques de l'Agence de protection et d'aménagement du littoral, qui s'alignent avec la stratégie du programme, sont représentées par les axes suivants:

Le premier axe: protéger les écosystèmes côtiers et contrôler l'élimination de ces écosystèmes

Le deuxième axe: surveillance, suivi et surveillance des écosystèmes côtiers

Le troisième axe: la valorisation des fronts côtiers

Déterminer la contribution aux objectifs du programme : contribution directe

Priorités et objectifs les plus importants :

L'Agence contribue à l'atteinte aux objectifs stratégiques du programme Environnement et développement durable, à savoir:

Objectif 2: Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et de la sûreté et de la sécurité environnementale dans les zones urbaines et rurales de toutes les régions

Objectif 3: Protéger, conserver, restaurer et valoriser la biodiversité et les écosystèmes

L'Agence de protection et d'aménagement du littoral s'emploie à atteindre les deux objectifs susmentionnés à travers les objectifs spécifiques suivants:

Objectif 1: protéger le littoral de l'érosion marine et s'adapter au changement climatique.

Objectif 2: Développer le contrôle et la conduite dans le domaine public maritime et améliorer la qualité de vie

PAP mission ENVIRONNEMENT

Objectif 3: Préserver les écosystèmes côtiers et la biodiversité dans la bande côtière

Indicateurs de performance et activités les plus importantes

Les activités et interventions les plus importantes mises en œuvre par l'Agence de protection et d'aménagement du littoral, qui contribuent directement à atteindre les valeurs cibles des indicateurs sont les suivantes :

- 1- Nettoyage et valorisation de la plage
- 2- Protéger le littoral de l'érosion marine
- 3- Protection de la diversité biologique dans les zones côtières
- 4- Surveillance du domaine public maritime

L'Agence de protection et d'aménagement du littoral s'appuie sur les indicateurs spéciaux suivants pour mesurer le niveau de réalisation des objectifs:

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Longueur des plages qui ont été nettoyées au moyen de ratissage et de criblage	Km	142	142	142	149	149	149	149
Superficie des plages qui ont été nettoyées au moyen de ratissage et de criblage				5077				
	Ha	5966	5314	90%	5600	5600	5600	5600
	%	83	74	du min	7100	7100	7100	7100
				%70				
				du max				
Longueur du littoral protégé de l'érosion	Km	17.6	22.6	28	30	40	56	72
		94%		97%				

Actions d'accompagnement :

Délimitation du littoral: fournir les ressources humaines nécessaires à l'agence pour mener à bien les tâches qui lui sont confiées.

PAP mission ENVIRONNEMENT

BUDGET

Budget d'investissement pour 2021 se répartie comme suit :

DESIGNATION	2020	2021	ECART
SUBVENTION BUDGET DE L'ETAT			
Crédits de rémunération	5.2	5.28	0.08
	0.36	0.36	-
Budget de fonctionnement	0.085	0.085	-
Interventions publiques	8.2	8.2	-
Crédits d'investissement			
SOUS TOTAL	13.845	13.925	0.08
RESSOURCES PROPRES			
Crédits de fonctionnement	0.8	0.8	-
SOUS TOTAL	0.8	0.8	-
TOTAL I	14.645	14.725	0.8

II- REPARTITION

DESIGNATION	2020	2021
Dépenses de rémunération	5.2	5.28

Budget de fonctionnement	1.16	1.16
Interventions publiques	0.085	0.085
Crédits d'investissement	8.2	8.2
TOTAL II	14.645	14.725

FICHE OPERATEUR : AGENCE NATIONALE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ANPE

Le programme qui inclut l'entreprise ou l'institution publique : environnement et développement durable

Sous-programme : Qualité de vie et développement durable

PRESENTATION

Activité principale : Contrôle, suivi et protection de la pollution

Classement d'établissement : un établissement public type B

Référence de création : La loi n ° 88-91 du 02 Aout 1988 portant création de l'ANPE et son amendement par laloi 92-115 du 30 Novembre 1992

Référence pour l'organisation administrative et la gestion financière : Décret n ° 1784 de 1988 du 18 Octobre 1988, et son amendement par les décrets 90-1375 en date de 22 Février 1990et 93-335 du 8 Février 1993

Date de signature du dernier contrat programme entre le Ministère et l'ANPE : pour la période de 2016-2020

CADRE DE PERFORMANCE

Stratégie : L'ANPE contribue à la mise en œuvre des orientations et politiques du ministère dans le Programme Environnement et Développement Durable.

Le premier axe : améliorer la situation environnementale et le cadre de vie et la lutte aux dommages environnementaux

Le deuxième axe : améliorer les systèmes et mécanismes de prévention, de contrôle et de surveillance de l'environnement

Le troisième axe : promouvoir la sensibilisation et l'éducation environnementales

Déterminer la contribution aux objectifs du programme : contribution directe

Priorités et objectifs les plus importants :

L'Agence contribue à l'atteinte aux objectifs stratégiques du programme Environnement et développement durable, à savoir:

Objectif 2: Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et de la sûreté et de la sécurité environnementale dans les zones urbaines et rurales de toutes les régions et pour et les collectivités locales.

L'Agence s'emploie à atteindre l'objectifs susmentionné à travers les objectifs spécifiques suivants :

Objectif 1: protéger les milieux naturels de la pollution.

Objectif 3: participer au développement de la conscience et de l'éducation environnementales

Indicateurs de performance et activités les plus importantes

L'Agence s'appuie sur les indicateurs spéciaux suivants pour mesurer le niveau de réalisation des objectifs:

OBJECTIF 1 : protéger les milieux naturels de la pollution.

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de conformité aux normes de la qualité de l'air	%	90	85	90	90	90	90	90
Nombre de visites de contrôle des activités polluantes	Nombre	6315	6385	6368	6000	6500	6500	7000
Nombre d'étude d'impact sur l'environnement	Nombre	319	325	354	354	300	300	300
Taux de réduction des quantités de « HCFC » importées	%	15	20	35	35	20	20	20

OBJECTIF 3 : participer au développement de la conscience et de l'éducation environnementales

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023

Nombre de participants aux sessions de formation et aux activités d'éducation environnementale	Nombre	2172	2035	500	1000	1500	2000	2500
Nombre d'établissements éducatifs qui ont bénéficiés d'intervention sur le terrain dans le domaine de l'environnement et du développement durable	Nombre	70	34	70	100	100	150	200

PRINCIPALES ACTIVITES :

Dans le domaine de la lutte contre la pollution

- Évaluation des études d'impact sur l'environnement
- Suivi de la situation environnementale des milieux naturels
- Suivi de la durabilité du développement et de la qualité de vie à travers une série d'indicateurs
- Sensibilisation et éducation à l'environnement

Dans le domaine de la réduction de la pollution

Surveiller toutes les sources de pollution, de perturbations et de violations de la sécurité de l'environnement et de la qualité de vie du citoyen

Etudier les dossiers du fonds de dépollution et évaluer les études de réduction de la pollution.

-Dans le domaine de la protection de l'environnement urbain

1-Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie par l'entretien et la réhabilitation des parcs urbains.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Soutenir le budget gestion de l'agence pour lui permettre d'améliorer les capacités des agents et de renforcer les ressources humaines

Soutenir les ressources propres de l'Agence :

Faire des réformes telles que la révision du barème des contraventions pour violations environnementales et suivi du contentieux

Étudier la possibilité de taxes sur l'évaluation des études d'impact sur l'environnement, à l'égard d'autres pays, pour l'appui des ressources propres de l'agence et pour lui permettre d'effectuer un suivi sur le terrain de ces projets.

Soutenir le système d'évaluation environnementale :

Développer le système d'évaluation environnementale des projets et l'adapter aux évolutions aux niveaux national et international, ce qui nécessite de revoir la loi actualisée de l'agence et les décrets réglementant l'étude d'impacts sur l'environnement et l'organisation des experts contrôleurs.

Soutenir le système de surveillance des activités polluantes

Des actions seront menées pour développer le système de suivi environnemental des projets et pour les adapter aux évolutions aux niveaux national et international, pour accroître leur efficacité et améliorer leurs indicateurs, afin d'améliorer l'intervention des experts et des contrôleurs.

L'accompagnement de ce système par de nouveaux moyens de transport est devenue une nécessité et l'une des priorités de l'Agence, en raison de l'importance du système d'évaluation environnementale pour lutter contre la pollution et la réduction de tous les problèmes de dégradation de l'environnement sur l'ensemble du territoire de la République.

BUDGET

Budget (en mille dinars) pour 2021 se répartie comme suit :

DESIGNATION	Source de financement	L.F 2020	Prévision 2021	ECART
I - DEPENSES DE GESTION	Budget de l'Etat	17580	17980	
	Budget de l'Etat	1300	1300	
SOUS TOTAL		18880	19280	400
Crédits de rémunération		15600	16000	
Crédits de fonctionnement		2900	2900	
Intervention		380	380	

SOUS TOTAL		18880	19280	400
DEPENSES D'INVESTISSEMET				
SOUS TOTAL	BUDGET DE L'ETAT	700	700	
PROJETS EN CONTINUATION		600	600	
PROJETS NOUVEAUX		100	100	
TOTAL		19500	19980	400

FICHE OPERATEUR : AGENCE NATIONALE DE GESTION DES DECHETS

ANGED

Le programme qui inclut l'entreprise ou l'institution publique : environnement et développement durable

Sous-programme : Qualité de vie et développement durable

PRESENTATION

1-Activité principale : GESTION DE DECHETS

2-Classement d'établissement : un établissement public type B

3-Référence de création : Décret n ° 2005-2317 de 2005 du 22 Aout 2005 portant création de l'ANGED et son amendement par Le décret 2017-603 du 16 Mai 2017

4- Référence pour l'organisation administrative et la gestion financière : Décret n ° 2005-2317 du 22 Aout 2005 portant création de l'ANGED et son amendement par Le décret 2017-603 du 16 Mai 2017

Décret n ° 2007-4016 du 04 Décembre 2007, relatif à l'approbation du statut des agents de l'Agence Décret

n ° 2008-3489 du 10 Novembre 2008, relatif à l'organisation de l'Agence

5-Date de signature du dernier contrat programme entre le Ministère et l'ANPE : pour la période de 2010-2014

CADRE DE PERFORMANCE

1-Stratégie : L'ANGED contribue à la mise en œuvre des orientations et politiques du ministère dans le Programme Environnement et Développement Durable.

Le premier axe : développement et appui des structures de traitement et valorisation

Le deuxième axe : encouragement et développement et valorisation et recyclage des déchets

Le troisième axe : modernisation des mécanismes de réduction des déchets à la source

Le Quatrième axe : amélioration de la gestion des déchets industriels

2- Déterminer la contribution aux objectifs du programme : contribution directe

3-Priorités et objectifs les plus importants :

L'Agence contribue à l'atteinte aux objectifs stratégiques du programme Environnement et développement durable, à savoir :

Objectif 2: Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et de la sûreté et de la sécurité environnementale dans les zones urbaines et rurales de toutes les régions et pour et les collectivités locales.

L'Agence s'emploie à atteindre l'objectifs susmentionné à travers les objectifs spécifiques suivants:

Objectif 1: Développement et renforcement des installations de traitement et de valorisation à travers la mise en place des unités de valorisation

Objectif 2: réduction des déchets à la source

Objectif 3: garantir la gestion des déchets industriels et spécifiques

Indicateurs de performance et activités les plus importantes

Les activités les plus importantes menées par l'Agence nationale de gestion des déchets, qui contribuent directement à l'atteinte des taux attendus des indicateurs suivants :

1- Réalisation d'unités de traitement des déchets (décharges contrôlées) et de centres de transfert

- Extension de décharges contrôlées

3- Fermer et rétablir les décharges sauvages

4- Développer les données existantes et développer de nouveaux produits pour encourager la valorisation et le recyclage des déchets

5- Mise à niveau des Unités industrielles de traitement des déchets solides

OBJECTIF 1 : protéger les milieux naturels de la pollution.

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023

Objectif 1 : Développement et renforcement des installations de traitement et de valorisation à travers la mise en place des unités de valorisation

Nombre d'unité de traitement et de valorisation des déchets	Nombre	0	0	0	0	0	1	2
---	--------	---	---	---	---	---	---	---

Objectif 2: réduction des déchets à la source : par l'encouragement à la valorisation et le recyclage par le développement de systèmes existants et nouveaux

Taux de recyclage et valorisation de matières issues des ordures ménagères	%	0	0	0	0	10	10	11
--	---	---	---	---	---	----	----	----

Objectif 3:garantir la gestion des déchets industriels et spécifiques

Amélioration du taux des déchets Industriels et spécifiques traités	%	0	0	0	0	5	5	10
---	---	---	---	---	---	---	---	----

PRINCIPALES MESURES :

Afin d'atteindre les objectifs et d'atteindre les cibles des indicateurs souhaités, et malgré les différents obstacles qui empêchent la réalisation des projets selon les stratégies tracées dans le contrat d'objectifs, l'agence propose les mesures d'accompagnement suivantes en fonction de chaque indicateur :

- Plus de participation entre toutes les parties concernées par la mise en œuvre de projets d'élimination des déchets ménagers et similaires afin de résoudre les problèmes liés à l'acceptation sociale et les problèmes fonciers,
- Créer une méthodologie claire par laquelle tous les acteurs impliqués dans ces projets sont impliqués (autorités locales, ministère du domaine de l'État et des affaires foncières, ministère de l'Agriculture, autorités régionales et locales, ministère de l'Équipement), car la plupart des problèmes sont liés aux caractères fonciers des sites, à l'acceptation des projets par les riverains, ou à la présence de problèmes non résolus qui empêchent la réalisation des projets ou l'abandon.
- Lancer l'achèvement de trois nouveaux projets, dont chacun des gouvernorats de Gabès, Sousse et Bizerte, qui dépendent de la création d'unités de traitement et de la valorisation des déchets au moyen du nécessaire, dans le but de réduire le pourcentage de déchets destinés à la mise en décharge finale à la limite de 50% et réduire les impacts environnementaux et les perturbations résultant de la gestion classique des déchets
- Adopter une politique nationale claire concernant le dossier des déchets spéciaux
- Compléter le cadre légal et réglementaire du secteur des déchets industriels et spéciaux conformément aux normes internationales
- Augmenter le pourcentage de déchets traités dans les centres privés après une étude approfondie
- Établir des procédures et des cadres pour promouvoir l'exportation de déchets dangereux et spéciaux sur le programme PASP et PCB.

BUDGET

Budget (en mille dinars) pour 2021 se répartie comme suit :

DESIGNATION DES RESSOURCES	2020	Prévision 2021	ECART
Subvention de l'Etat au titre d'investissement	6796	2796	
Ressources propres	400	400	
Prêts	-	4000	
Ressources Fond de Dépollution	111678	116398	
TOTAL 1	118874	123594	4720
LES DEPENSES	2020	2021	ECART

Crédit de rémunération	21630	20840	
Crédit de fonctionnement	3388	3488	
Crédit d'Intervention	720	720	
Système ECOLEF		13450	
Exploitation des station d'assainissement	86340	74400	
Autres Systèmes		3900	
Crédits d'Investissement	6796	6796	
TOTAL	118874	123594	4720

FICHE : Centre International des Technologies de l'environnement de Tunis CITET

Le programme qui inclut l'entreprise ou l'institution publique : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Sous-programme : Qualité de vie et développement durable

PRESENTATION

1-Activité principale : développer des technologies modernes et faire progresser les technologies environnementales et leur production. Le renforcement des capacités nationales et le développement des connaissances scientifiques et les adapter aux besoins nationaux et régionaux spécifiques et conformément aux exigences du développement durable

2-Classement d'établissement : un établissement public type B

3-Référence de création : Loi 96-25 du 25 Mars 1996

4- Référence pour l'organisation administrative et la gestion financière : Décret n ° 97-2542 du 29 Décembre 1997

5-Date de signature du dernier contrat programme entre le Ministère et l'ANPE : 2018 pour la période 2018-2020

CADRE DE PERFORMANCE

Les missions du Centre international de technologie environnementale de Tunis, sont:

- Transférer, adapter les technologies environnementales et les mettre à la disposition des utilisateurs au niveau national, régional et international.
- Encadre les jeunes promoteurs dans le domaine de l'environnement pour le développement des résultats de la recherche scientifique et de l'invention jusqu'au stade de la fabrication.
- Établissement d'un partenariat avec la société industrielle nationale et les instituts de recherche scientifique afin de développer des technologies environnementales compatibles avec les besoins nationaux et le développement de l'industrie environnementale.
- Formation de techniciens et d'experts dans le domaine des technologies environnementales
- Le renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la spécialisation et l'échange d'expériences, d'informations, de résultats de recherche, de programme de formation.
- Collecter des informations scientifiques et techniques dans tous les domaines liés à la protection de l'environnement, les traiter et les diffuser.

L'orientation stratégique du centre :

Le centre a défini une orientation stratégique représentée par le « transfert des dernières technologies durables en réponse aux besoins spécifiques »

Le centre cherche à réussir son repositionnement et ses missions de base pour aboutir en un Système politique et modèle sociétal notamment par :

- La transformation et l'innovation technologique dans le domaine environnemental,
- La contribution à la mise en place des écotechnologies nouvelles pour faire face aux problèmes environnementaux
- L'accompagnement des décideurs, des industriels, des autorités locales, de la société civile, des experts et des universitaires pour faire avancer les filières dans le cadre du développement durable, en tenant compte des évolutions des changements climatiques.

Les objectifs du ministère, auxquels le centre contribue à atteindre :

Le Centre International de Technologie de l'Environnement de Tunis contribue à la mise en œuvre des orientations et politiques du Ministère de l'Environnement dans le cadre du Programme Environnement et Développement Durable, notamment en contribuant à « réaliser les bases du développement durable ».

Les activités du centre sont déclinées dans l'activité « Transfert, adaptation et renouvellement des technologies environnementales »

La programmation pour l'année 2021 s'inscrit également dans la nouvelle orientation que le centre veut consacrer, à savoir la mise en œuvre d'activités majeures plus efficaces en adéquation avec les orientations de l'État et inscrites dans le document contractuel, par :

- **La transition vers une économie efficace, avec une valeur ajoutée élevée**, afin d'atteindre la transformation numérique.
- Mettre en place un développement durable, réaliser la transition énergétique et développer les énergies renouvelables
- **le centre s'efforcera de soutenir l'économie verte** comme garant de la durabilité du développement
- Fournir un appui technique pour gagner en efficacité économique basée sur le renouvellement du partenariat.
- Évaluer les résultats de la recherche et les orienter vers la résolution des problèmes environnementaux actuels.
- **promouvoir la Tunisie en un pays socialement responsable** en luttant contre le chômage, en intégrant les demandeurs d'emploi et en créant des emplois décents, le centre accompagne les promoteurs des projets verts
- Activer les piliers de la démarche gouvernementale en modernisant le système administratif, en le numérisant, en développant ses performances, en améliorant la qualité de l'infrastructure publique, en modernisant l'administration centrale et en développant la numérisation et en dotant d'équipements modernes les laboratoires d'analyse environnementale

LES OBJECTIFS STRATEGIQUES DU CITET :

Afin d'atteindre ses orientations stratégiques, des objectifs et des activités ont été déclinés :

Objectif 1: Transférer, transformer et renouveler les technologies environnementales pour répondre aux besoins spécifiques

Objectif 2: Soutenir la transition vers une économie verte

PAP mission ENVIRONNEMENT

Objectif 3: Renforcer les capacités nationales dans les domaines des technologies durables et accroître la capacité opérationnelle des jeunes et les accompagner pour lancer des projets verts

2- **Déterminer la contribution aux objectifs du programme** : contribution directe

3- Priorités et objectifs les plus importants

Objectif 1: Transférer, transformer et renouveler les technologies environnementales pour répondre aux besoins spécifiques

Le centre œuvre pour atteindre les objectifs stratégiques suivants :

- veiller aux développements mondiaux et aux processus internationaux dans le domaine de l'innovation des technologies environnementales et mettre en place des mécanismes capables d'attirer les dernières technologies et les adapter pour répondre aux besoins nationaux
- Mettre en place un système national de surveillance, de transfert et de validation des technologies environnementales, et œuvrer pour faire du centre un organisme accrédité pour vérifier l'efficacité des technologies environnementales afin d'aider à trouver des solutions aux défis nationaux et internationaux.
- Évaluer les résultats de la recherche scientifique appliquée pour soutenir l'innovation environnementale et mettre en place un système de management conforme à la norme ISO 56000

Objectif 2: Soutenir la transition vers une économie verte

Le centre se focalise sur les mécanismes de l'économie circulaire en tant que soutien à l'économie verte.

L'économie circulaire est une économie durable basée sur l'utilisation de mécanismes et d'outils de production, la consommation durable et le contrôle de l'utilisation des ressources premières et naturelles dans les processus de fabrication. Elle dépend également de l'évolution des activités et des pratiques liées à la manière dont les déchets sont éliminés, à travers la réutilisation, le recyclage, la possibilité de reconverter les produits et les composants en matières premières qui peuvent à nouveau être utilisées dans d'autres processus de conversion et de recyclage.

L'économie circulaire contribue à réduire la dégradation de l'environnement, à épuiser les ressources naturelles, à préserver la biodiversité, à valoriser les déchets et à réduire les risques de changement climatique.

Objectif 3: Renforcer les capacités nationales dans les domaines des technologies durables et accroître la capacité opérationnelle des jeunes et les accompagner pour lancer des projets verts

A travers le soutien et l'accompagnement en fonction des besoins spécifiques et la sensibilisation orientée en plus du renforcement de la capacité opérationnelle des jeunes et de l'accompagnement dans le lancement de projets verts innovants.

1-INDICATEURS ET ACTIVITES

Le centre a fixé les objectifs qu'il aspire à atteindre et à développer des projets importants qui s'inscrivent dans sa nouvelle approche visant à renforcer son efficacité dans l'exécution de ses tâches de base conformément à sa loi de création et à fournir des services intégrés dont il peut faire bénéficier ses partenaires et ses clients.

Objectif 1: Transférer, transformer et renouveler les technologies environnementales pour répondre aux besoins spécifiques

Activité n ° 1: Transfert de technologie:

En mettant en œuvre les projets suivants :

** Transfert de technologie

** Vérification des technologies et mise en place d'un système national de validation des technologies

** Le projet de recyclage des eaux utilisées par les plantes aquatiques

Activité numéro 2 « Recherche et renouvellement »

La mise en œuvre de cette activité se fera par :

* Un projet pour équiper les laboratoires d'analyses environnementales avec des appareils modernes

** Un projet pour évaluer les résultats de la recherche scientifique appliquée pour soutenir l'innovation environnementale et mettre en place un système de renouvellement conforme à la norme ISO 56000

Objectif 2 : Soutenir la transition vers une économie verte

L'atteinte de cet objectif se fera par l'exécution des activités suivantes :

Activité numéro 3 : l'assistance pour une économie circulaire

La réalisation de cette activité se fera par la mise en œuvre du projet suivant :

- Réhabilitation environnementale des entreprises

Activité numéro 4 : Renforcement des capacités nationales dans le domaine des technologies et techniques durables

Cette activité se fera par la mise en œuvre des deux projets mentionnés ci-dessous.

- Sensibilisation, encadrement et formation
- Formation des conseillers en environnement

Objectif 3 : Renforcer les capacités nationales dans les domaines des technologies durables et accroître la capacité opérationnelle des jeunes et les accompagner pour lancer des projets verts

La réalisation de cet objectif se fera par :

Activité 5 : Promotion des métiers verts et encadrement des jeunes promoteurs des projets innovants

Cette activité sera mise en œuvre à travers des projets de :

- formation et accompagnement des jeunes dans le domaine des métiers verts
- installation d'une pépinière pour l'émergence de petites entreprises opérant dans les technologies environnementales

II- Les Indicateurs reflétant le développement de l'activité :

Objectif 1: Transférer, transformer et renouveler les technologies environnementales pour répondre aux besoins spécifiques

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre de technologies sélectionnées	Nombre			Etude	Installation	10	20	
					d'une cellule de veille	du système		
Nombre de technologies installées	Nombre					2		

Objectif 2 : Soutenir la transition vers une économie verte

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre de systèmes innovants adoptés	Nombre	7	8	6	6	8		

Objectif 3 : Renforcer les capacités nationales dans les domaines des technologies durables et accroître la capacité opérationnelle des jeunes et les accompagner pour lancer des projets verts

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre des bénéficiaires de formation dans le domaine des technologies durables	Nombre				537	650	680	
Nombre de diplômés universitaires chercheurs d'emploi qui ont suivi et réussi les sessions de formation	Nombre				51	50	80	
Nombre de bénéficiaires qui ont réussi un plan d'action prêt au financement					25	40		

Nombre de promoteurs de projets innovants	2	5
---	---	---

III - Budget du CITET

DESIGNATION	Source de financement	L.F 2020	Prévision 2021	ECART
I - DEPENSES DE GESTION	Budget de l'Etat	3755	4983	
	Ressources propres	1038	1120	
SOUS TOTAL budget de GESTION		4793	6103	1310
Crédits de rémunération		3650	3628	
Crédits de fonctionnement		1063	1145	
Intervention		80	80	
SOUS TOTAL FONCTIONNEMENT		4793	6103	1310
DEPENSES D'INVESTISSEMET	BUDGET DE L'ETAT	1250	1250	
SOUS TOTAL	BUDGET DE L'ETAT	1250	1250	
PROJETS EN CONTINUATION		880	1120	
PROJETS NOUVEAUX		370	130	
TOTAL		6043	7353	1310
Réhabilitation des abattoirs municipaux				10
Crédits au titre du programme de renforcement de capacités des collectivités locales 2020-2022				3
Crédits de rémunération mis à la disposition des communes				2
Subvention au titre de taxe sur la valeur ajoutée des nouveaux projets municipaux				5
TOTAL				185

INDICATEURS PROGRAMME

PILOTAGE ET APPUI

Indicateur : Taux d'exécution de plan annuel de formation

Intitulé de l'indicateur : Taux d'exécution de plan annuel de formation

Date de l'actualisation de l'indicateur : Fin décembre

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et Appui

Sous-programme : soutien et appui

Objectif auquel se rattache l'indicateur : améliorer la gestion des ressources humaines.

Définition de l'indicateur : Cet indicateur peut mesurer le niveau d'avancement dans l'exécution du plan de formation annuel

Type de l'indicateur : d'activité

6- Nature de l'indicateur : suivi

7- Déclinaisons : régional et central

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur Nombre de participants dans les sessions de formation

2- Unité de l'indicateur : Nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Les rapports de suivi et l'évaluation des sessions

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Les données sont collectées via des rapports de suivi, et l'évaluation des formations

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Direction des ressources humaines

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de Décembre

7- Valeur cible de l'indicateur : 100% 2023

8-Le responsable de l'indicateur : La direction des ressources humaines

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1.Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux d'exécution de plan annuel de formation	%				50	80	90	100

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

3.Graphique de l'évolution de l'indicateur

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

INDICATEURS	Valeur cible	PREVISION 2021	INTERFENTIONS	ACTIVITES	BUDGET 2021
Ind : Taux de réalisation du plan de formation	100%	80%	Préparation du plan annuel de formation, suivi et évaluation	Organisation de sessions de formation dans différent domaine	111500

5- Limites de l'indicateur

Cet indicateur ne permet pas d'évaluer dans quelle mesure ces formations contribuent à améliorer les compétences et les capacités professionnelles du personnel.

Indicateur : NOMBRES DE PROCEDURES ET SERVICES DEVELOPPES ET NUMERISES

Intitulé de l'indicateur : nombres de procédures et services développés et numérisés

Date de l'actualisation de l'indicateur : Fin décembre

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et Appui

Sous-programme : soutien et appui

Objectif auquel se rattache l'indicateur : améliorer la gestion des services.

Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet de suivre l'avancement de la mise en œuvre du schéma de numérisation du département à travers les procédures et services que la direction générale des Technologies de l'Information et de la Communication veille à simplifier, développer, numériser et mettre en ligne au profit du public.

Type de l'indicateur : d'activité

6- Nature de l'indicateur : suivi

7- Déclinaisons : régional et central

II- Les détails techniques de l'indicateur :

Formule de calcul de l'indicateur Calculer le nombre réel de procédures et de services qui sont développés et activés chaque année et programmés selon le plan de travail

Unité de l'indicateur : Nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Les rapports de suivi et les PV de réception finale et l'étude achevée

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Les données sont collectées des rapports et des PV

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Direction générale de la technologie de l'information et de la communication

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de Décembre

7- Valeur cible de l'indicateur : 25

8-Le responsable de l'indicateur : Direction générale de la technologie de l'information et de la communication

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1.Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombres de procédures et services développés et numérisés	Nombre				10	7	7	

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

3.Graphique de l'évolution de l'indicateur

4- Principales activités programmées en 2021

- Développer un système d'information sur la diversité biologique
- Création d'une base de données sur les études et stratégies menées dans le domaine de l'environnement
- Tenir des réunions à distance
- Activation du système pour suivre et évaluer les projets et les programmes publics
- gestion de la flotte de transport
- Suivi des travaux des associations actives dans le domaine de l'environnement
- Suivi des plaintes et requêtes des citoyens
- Développement d'un système d'information sur les villes
- Octroi de licences pour exercer l'activité de transport de déchets dangereux
- Attribution des permis de déversement à la mer

INDICATEURS	Valeur cible	PREVISIO N 2021	INTERFENTIONS	ACTIVITES	BUDGET 2021 (mille dinars)
Nombres de procédures et services développés et numérisés	10	10	Suivi, sensibilisation et coordination avec les intervenants	- Réalisation d'études dans le domaine de la gestion électronique	340
				-Acquisition de systèmes d'information et d'applications	190

Limites de l'indicateur

Cet indicateur est un indicateur d'activité qui permet l'avancement des réalisations programmées dans le domaine de

PAP mission ENVIRONNEMENT

la numérisation de l'administration, mais il ne peut pas évaluer les effets de ces procédures et services qui ont été développés sur l'efficacité et l'efficience du travail administratif et l'amélioration de la qualité des services fournis.

Cet indicateur ne permet pas d'évaluer dans quelle mesure ces formations contribuent à améliorer les compétences et les capacités professionnelles du personnel.

Indicateur : TAUX D'EXECUTION DES PROJETS PROGRAMMES

Intitulé de l'indicateur : Taux d'exécution des projets programmés

Date de l'actualisation de l'indicateur : Fin décembre

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et Appui

Sous-programme : soutien et appui

Objectif auquel se rattache l'indicateur : améliorer l'exécution des projets programmés

Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet de suivre l'avancement de la mise en œuvre des projets programmés dans le budget du ministère annuellement, qu'il s'agisse de projets continus ou de nouveaux projets, qu'ils soient financés par le budget de l'Etat ou par des prêts extérieurs ou par des subventions, afin d'évaluer les réalisations et d'identifier les déficiences et les insuffisances et de prendre des mesures correctives.

Type de l'indicateur : d'activité

6- Nature de l'indicateur : suivi

7- Déclinaisons :

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur Calcul des taux d'avancement financier et matériel de tous les projets programmés au cours de l'année, puis Calcul du taux général d'avancement du projet

2-Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les données financières et l'avancement physique des projets

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Les données des systèmes ADEB et ENJAZ de suivi des projets et évaluation par les rapports de suivi soumis par les chefs de projets

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : application et rapports

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de Décembre

7- Valeur cible de l'indicateur : 2023 : 70%

8-Le responsable de l'indicateur : Bureau de suivi des projets

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1.Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
taux d'exécution des projets programmés	%	55	67	43	20	70	80	100

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

3-Principales activités programmées en 2021

- Exécution des projets de développement programmés et inscrits au budget
- Suivi de l'avancement financier des projets programmés
- Suivi de l'avancement physique des projets programmés
- Évaluation des projets publics

4- Limites de l'indicateur

Cet indicateur ne permet pas de mesurer les impacts de ces projets au niveau du développement économique et social, au niveau de l'amélioration des conditions de vie des citoyens et de la protection de l'environnement et des ressources naturelles.